

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

Les enjeux de la coacquisition avec les publics en bibliothèque de lecture publique

Auteur(s)

Guichard Amélie

Sous la direction de Susan Kovacs

Professeure en science de l'information et de la communication - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier Madame Kovacs, qui a accepté de diriger ce mémoire. Vos remarques et vos conseils ont été d'une aide précieuse dans la construction de ce mémoire.

Merci à toute l'équipe pédagogique du M2 PBD pour cette année de formation très enrichissante et pour votre écoute de nos craintes durant cette année qui peut, parfois, être éreintante.

Merci à tou-te-s les professionnel-le-s qui ont accepté de répondre à mes questions, soit par le biais d'entretiens qualitatifs ou par le questionnaire national. Merci également aux usager-e-s qui ont donné de leur temps afin de répondre à mes questions autour de leur participation en bibliothèque.

Un grand merci à mes deux relectrices : ma mère et Elsa. Merci pour votre relecture attentive et pour vos suggestions d'améliorations.

J'aimerais également remercier mes camarades de promotions de M2, toutes mentions confondues. Réaliser ces deux années de Master avec une promotion aussi solidaire a été un vrai plaisir. Sans nos échanges fréquents sur les difficultés que nous pouvions rencontrer les un-e-s et les autres, rédiger ce mémoire aurait été beaucoup plus difficile.

Un grand merci, enfin, à ma famille et à mes ami-e-s qui se sont intéressé-e-s à mon travail, m'ont demandé souvent où j'en étais et qui m'ont soutenu moralement tout au long de mes études. Merci de m'avoir laissé vous exprimer mes moments de doute comme de joie durant ces deux années, et spécialement, cette année, durant la rédaction de ce mémoire. Je n'y serais jamais arrivé sans vous.

Résumé : Depuis une dizaine d'années, les bibliothèques publiques s'intéressent à la participation. Elles expérimentent des projets divers, qui concernent plusieurs aspects de la vie de la bibliothèque, notamment l'acquisition des documents. Si nous avons connaissance de telles dynamiques en bibliothèque, des études détaillées du fonctionnement de ces initiatives de coacquisition et des motivations des professionnel-le-s comme des publics manquent. C'est donc ce que ce mémoire va tenter de réaliser, en revenant sur les différentes modalités d'acquisition utilisées par les bibliothécaires et analyser la place prise par des projets de coacquisition, avant d'étudier en détail quelques exemples.

Descripteurs : Bibliothèques de lecture publiques – Participation – Coacquisition – Politique documentaire

Abstract : Over the last ten years, public libraries have been taking an interest in users' participation in the life of their organization. They have been experimenting with a variety of projects involving several aspects of libraries' life, including document's acquisition. While we are aware of such dynamics in libraries, we lack detailed studies of how these co-acquisition initiatives work and the motivations of, both, professionals and the users. This is what this thesis will attempt to do. First, we will review the acquisition methods used by librarians and analysing the place given to coacquisition projects. Then, we will look in details at a few examples of those projects.

Keywords : Public libraries – Participation – Co-acquisition – Documentary policy

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PARTIE 1 : LA PARTICIPATION, UNE PROBLEMATIQUE ANCIENNE	15
I- Un enjeu démocratique	15
<i>I.1 – Un fondement de la participation citoyenne.....</i>	<i>15</i>
<i>I.2 – « Démocratie participative » : naissance d’un concept</i>	<i>16</i>
<i>I.3 – Un sujet inégalement travaillé en SHS.....</i>	<i>17</i>
II- L’introduction de la problématique participative en bibliothèque	19
<i>II.1 – Reconfigurer la vision de la bibliothèque</i>	<i>19</i>
<i>II.2 – Une injonction politique de plus en plus forte.....</i>	<i>20</i>
<i>II.3 – Quelle(s) participation(s) en bibliothèque ?</i>	<i>22</i>
III- Vers la co-construction des collections ?.....	24
<i>III.1 – Un ensemble vaste d’actions.....</i>	<i>24</i>
III.2 – La coacquisition : un point développé ?.....	25
CHAPITRE 2 : LA COACQUISITION : UN DEVELOPPEMENT BIEN	
PRESENT MAIS TIMIDE	27
I- Les méthodes d’acquisitions des bibliothécaires : un état des	
lieux 27	
<i>I.1 – Enquête nationale : présentation de la méthodologie</i>	<i>27</i>
<i>I.2 – Profil des répondant·e·s.....</i>	<i>29</i>
<i>I.3 – Des méthodes d’acquisitions globalement adoptées par la</i>	
<i>profession</i>	<i>33</i>
<i>I.4 – Participation des publics et volonté politique.....</i>	<i>34</i>
II- Une définition large de l’inclusion des publics dans les	
acquisitions	35
<i>II.1 – Les différentes modalités d’inclusion des usager·e·s.....</i>	<i>35</i>
<i>II.2 – La suggestion d’achat, une forme de participation ?</i>	<i>38</i>
III- Les raisons d’inclure le public (ou non).....	40
<i>III.1 – Augmenter l’implication des publics dans la vie des bibliothèques</i>	
<i>.....</i>	<i>40</i>
<i>III.2 – Proposer des collections encore plus proches des attentes du</i>	
<i>public.....</i>	<i>41</i>
<i>III.3 – Et le temps ?</i>	<i>43</i>
CHAPITRE 3 : LA COACQUISITION DU POINT DE VUE DU PUBLIC ...	45
I- Des projets PARTICIPATIFS FLECHES envers le public	
adolescent : le cas des collections de mangas	45

<i>I.1 - Une volonté de la part des professionnel-le-s.....</i>	<i>45</i>
<i>III.2 - Une occasion pour les jeunes de partager leur passion.....</i>	<i>47</i>
<i>I.3 - Quel gain d'expertise pour les adolescent-e-s ?.....</i>	<i>49</i>
II- La participation des publics adultes aux acquisitions	52
<i>II.1 – La coacquisition sur la littérature de fiction.....</i>	<i>52</i>
<i>II.2 – Un public homogène ?</i>	<i>54</i>
<i>II.3 – Garder une habitude de lecture.....</i>	<i>56</i>
<i>II.4 – Un apport dans les deux sens.....</i>	<i>57</i>
<i>II.5 – Un autre exemple : une coacquisition en BD adultes</i>	<i>58</i>
III- Des limites a la coacquisition ?	59
<i>III.1 – Une méthode pertinente pour tous les pans documentaires ?</i>	<i>60</i>
<i>III.2 – Une vraie demande de participation du public ?</i>	<i>61</i>
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE.....	71
ANNEXES.....	77

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France

BML : Bibliothèque Municipale de Lyon

CNL : Conseil National du Livre

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

KRILL : Komité Révolutionnaire Indépendant des Lecteurs ambda

MLIS : Maison du Livre, de l'Image et du Son

PCSES : Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social

SHS : Sciences Humaines et Sociales

ZAD : Zone à Défendre

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 2000, les bibliothèques repensent leurs reconfigurations vis à vis du public. D'un lieu uniquement documentaire, la bibliothèque devient "lieu de vie". Dans les années 2010 s'est ainsi développé le concept de bibliothèque "troisième lieu", ce lieu qui se veut en complémentarité entre le foyer et la sphère du travail, où les différentes communautés se rencontrent et échangent¹. L'objectif est de modifier l'image institutionnelle des bibliothèques et d'imaginer de nouveaux moyens d'attirer et fidéliser les publics en bibliothèque. Un de ces moyens est le développement de pratiques participatives².

La question de la participation des citoyen·ne·s à des processus de prise de décision n'est pas nouvelle. Les revendications de « démocratie participative » ont débuté dans les années 1960. Le terme « démocratie participative » apparaît, vraisemblablement, pour la première fois en 1962 dans le texte d'un groupe étudiant américain : « Le Manifeste des Etudiants pour une Société Démocratique »³. Mais c'est l'article de Sherry Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation » en 1969 qui va propulser une dynamique de recherche autour de la participation et devenir un texte de référence clé. Ainsi, Sherry Arnstein propose trois grandes catégories de participation : la « non-participation », la coopération symbolique et la participation effective des citoyen·ne·s. Le dernier niveau, l'effectivité des processus participatifs, va dans le sens de la définition du CNRTL qui dit que la participation est le fait de « prendre part activement à quelque chose »⁴.

¹ SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2010, n° 4, p. 57-63. [Consulté le 27/12/2023]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

² MAURY, Yolande, KOVACS, Susan, CONDETTE, Sylvie, ADELL, Nicolas, BÉGUIN, Annette, FABRE, Isabelle, GARDIÈS, Cécile, ROBERT, Pascal, THIAULT, Florence et URRUTIAGUER, Daniel. *Bibliothèques en mouvement : innover, fonder, pratiquer de nouveaux espaces de savoir*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2018. Information - Communication. ISBN 978-2-7574-2368-4. 021., p.105-106

³ SINTOMER, Yves. 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. Dans : *La démocratie participative*. Paris : La Découverte, 2011, p. 113-134. Recherches. ISBN 978-2-7071-5720-1.

⁴ CNRTL, *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. *Participer* [En ligne]. Disponible sur : [PARTICIPER : Définition de PARTICIPER \(cnrtl.fr\)](https://www.cnrtl.fr/definition/participer) [Consulté le 11 avril 2024]

C'est donc dans ce sens d'une prise de décision active, effective, que le mémoire veut étudier les pratiques de coacquisitions en bibliothèque.

En France, ce sont, d'une part les études urbaines et, d'autre part les études des mouvements sociaux, qui s'emparent du sujet de la participation en premier⁵ dès la fin des années 1960. Le monde des bibliothèques a donc commencé à réellement s'intéresser aux enjeux de la participation relativement tard, puisque la montée en puissance de cette problématique date d'il y a une quinzaine d'années. Néanmoins, c'est désormais un sujet d'actualité étudié, non seulement par les chercheurs, mais aussi par les tutelles politiques des établissements documentaires.

Le fait que la question du développement des pratiques participatives soit un sujet d'actualité, couplé à mon intérêt personnel, en tant que futur professionnelle des bibliothèques qui souhaite gérer des collections, explique la raison du choix de cette thématique pour mon mémoire d'étude. Il me semble très important d'étudier le développement des projets participatifs, notamment autour des collections, afin de faire ressortir leurs avantages, comme leurs inconvénients. Cela permettra par la suite, de choisir les meilleures modalités de participation du public à ce qu'Elise Breton appelle la co-construction des collections dans son mémoire de 2014.

Elle définit la co-construction comme « une démarche de construction en commun [...] et dans laquelle la bibliothèque leur (le public) transfère le processus de décision, dont elle a préalablement défini l'objectif et le cadre »⁶.

L'inclusion des usager·e·s dans le processus d'acquisition est donc un des aspects de la participation des publics dans la co-construction plus générale des collections. Cette participation sous-tend un échange actif et productif entre les bibliothécaires et le public participant. Dans l'idéal, un projet de coacquisition doit autant apporter au professionnel·le, qui se nourrira des connaissances « profanes » de son public, qu'il doit apporter au public qui acquerra des compétences bibliothéconomiques.

⁵ BLONDIAUX, Loïc et FOURNIAU, Jean-Michel. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations* [en ligne]. 2011, Vol. 1, n° 1, p.12. DOI [10.3917/parti.001.0008](https://doi.org/10.3917/parti.001.0008)

⁶ BRETON, Elise. *Co-construire les collections avec les usagers* [en ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2014. [Consulté le 25 Septembre 2023]. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf>, p.24

Dans tous les cas, on peut supposer que la mise en place d'un projet de coacquisition doit apporter quelque chose aux deux partis.

On peut se demander ce que recherche exactement les bibliothécaires qui développent des projets de coacquisition. Les publics sont-ils vraiment décisionnaires ? Que cherche d'ailleurs les publics participant à ce type d'initiative ? Ce sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans ce mémoire.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'histoire de la participation dans la littérature scientifique et la manière dont cette problématique s'est présentée au monde des bibliothèques. Nous analyserons ensuite les méthodes d'acquisitions utilisées par les bibliothécaires et la manière dont la coacquisition s'inscrit dans leurs pratiques, ou non. Enfin, nous étudierons, par le biais de plusieurs exemples empiriques, les apports des projets de coacquisition du point de vue du public et les limites que nous pouvons identifier à ces initiatives.

PARTIE 1 : LA PARTICIPATION, UNE PROBLÉMATIQUE ANCIENNE

I- UN ENJEU DEMOCRATIQUE

I.1 – Un fondement de la participation citoyenne

Les réflexions autour de la participation directe des citoyen·ne·s à la vie de la cité ne sont pas nouvelles. Cette question est un point central de débats et de discussions à chaque fois qu'un pays connaît une mutation démocratique. L'exemple le plus ancien, et le plus connu reste sans doute le système démocratique athénien. Le corps des citoyens de la ville, composé uniquement d'homme, nés de deux parents athéniens (du moins au départ), se rassemblent sur une colline, où a été aménagé des gradins et ils votent des décisions relatives à la défense de la cité et à son approvisionnement d'une part, et décident des magistratures d'autre part⁷. Si l'expérience d'Athènes est réservée à un petit cercle de privilégié, cela reste une forme de participation directe du citoyen à la vie de la cité, qui est objet de nombreux fantasmes par nos sociétés contemporaines. La participation va également être un point central de discussion lors des révolutions françaises et américaines de la fin du XVIIIe siècle, comme le rappelle Yves Sintomer, professeur de science politiques, dans l'ouvrage *La démocratie participative : histoire et généalogie*⁸.

Pourtant, c'est la démocratie représentative qui va prendre le dessus à la suite des révolutions du XVIIIe siècle. Elle apparaît alors comme le système le plus cohérent à mettre en place, dans un monde régi par des Etats-nations vastes. Il est devenu, de fait, impossible de rassembler tous les citoyens d'un pays au même endroit pour voter.

En outre, la représentation est justifiée, pour des penseurs comme l'abbé Sieyès, qui a participé à la révolution française, par le fait que nous vivons dans des sociétés

⁷ MOSSÉ, Claude, 2013. *Regards sur la démocratie athénienne*. Paris : Perrin. ISBN 978-2-262-03767-3, p.31

⁸ SINTOMER Yves, « 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2011, p. 114. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0113.

« commerçantes » où les habitants doivent se concentrer sur leurs affaires. Il est donc nécessaire, dans cette logique, de déléguer le pouvoir exécutif comme législatif à des experts⁹.

Pourtant, même chez les théoriciens classiques de la démocratie moderne comme Rousseau, on retrouve une forme de participation. En effet, Carole Pateman, grande politologue anglaise, dans son ouvrage de référence *Participation and Democratic Theory*, rappelle qu'un des points centraux de la théorie du *Contrat Social* est que l'individu doit pouvoir participer à la prise de décision politique et, pour l'autrice, cette participation n'est pas qu'une simple méthode adjacente à la disposition de l'Etat pour arriver à de potentiels arrangements avec le corps citoyen¹⁰.

Dans ce contexte de crise politique, la participation plus directe des citoyen·ne·s revient donc au cœur des débats. Cela ne date d'ailleurs pas d'hier.

Dans les années 1920 déjà, John Dewey, philosophe américain, appelait à lutter contre le désengagement politique des américains en multipliant les pratiques participatives directes ainsi qu'en développant l'éducation plus générale des citoyen·ne·s. On retrouve le même son de cloche chez le philosophe allemand, Habermas. Selon lui, il ne peut pas avoir de démocratie sans véritables espaces de discussions et de délibérations¹¹.

I.2 – « Démocratie participative » : naissance d'un concept

C'est donc dans un contexte de remise en cause du système politique représentatif que s'inscrit la question de la participation citoyenne dans nos sociétés modernes. La « démocratie participative » est une notion qui est, vraisemblablement, utilisée pour la première fois en 1962 aux Etats-Unis dans le *Manifeste des étudiants pour une société démocratique (SDS)* à Port Huron¹². Selon Yves Sintomer, le terme renvoie à des expériences de participation citoyenne qui sont déjà ancrées dans le pays comme les jurys populaires dans le monde judiciaire

⁹ MANIN, Bernard, 1995. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Champs. ISBN 9782081494039

¹⁰ PATEMAN Carole, 1970. *Participation and Democratic Theory*. Cambridge University Press

¹¹ BATS, Raphaëlle, 2016. La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux. *Bibliothèque(s)*. N°83. URL : [n° 83 : Pratiques participatives | Enssib](#)

¹² SINTOMER Yves, « 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2011, p. 115. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0113.

ou les « town meetings » qui sont des réunions publiques où les administré·e·s d'une commune se réunissent afin de discuter, délibérer et légiférer sur les questions publiques¹³.

Malgré tout, Sintomer soutient que cette demande de participation qui émane de la population civile, et notamment du corps étudiant, s'imagine comme une pratique qui viendrait compléter les pratiques de démocratie représentative. La participation ici prend donc plutôt une visée conseiliste, qui finit par faire tomber le terme en désuétude dans les années 1980. Le terme est d'ailleurs plutôt utilisé aux Etats-Unis.

En France, dans les années 1960, on parle plutôt d'autogestion avant d'adopter le terme « démocratie de proximité »¹⁴. Finalement, le terme démocratie participative connaît un renouveau mondial dans les années 2000. Cette fois, le terme est lié à une expérience inspirante : en 2001 le Brésil met en place un budget participatif. Le terme va donc être dérivé et sera lié plutôt à des initiatives participatives venant « d'en haut »¹⁵.

I.3 – Un sujet inégalement travaillé en SHS

On retrouve cette logique de la participation venue « d'en haut » dans les premiers travaux étudiés en France. En effet, une des premières disciplines à s'emparer du sujet dès les années 1960 sont les études urbaines, du fait d'une dynamique dans le métier qui consiste à organiser des consultations avec les habitants autour des projets urbains. Cette introduction de la participation dans l'urbanisme fait d'ailleurs suite à série de mouvements de contestation à différents endroits de la planète comme en Amérique du Sud où propriétaires et locataires sans

¹³ COSSART Paula, FELICETTI Andrea, KLOPPENBERG James, « Introduction. Les *town meetings*, mythe fondateur de la démocratie américaine », *Participations*, 2016/2 (N° 15), p.5. DOI : 10.3917/parti.015.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-participations-2016-2-page-5.htm>

¹⁴ SINTOMER Yves, « 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2011, p. 115. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0113.

¹⁵ SINTOMER Yves, « 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes », dans : Marie-Hélène Bacqué éd., *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2011, p. 119-120. DOI : 10.3917/dec.bacqu.2011.01.0113.

statut ou encore en France où des militant·e·s ont réclamé le respect de l'urbanisme de faubourg à Paris¹⁶.

Le deuxième grand domaine de connaissance qui s'empare très tôt du sujet est l'étude des mouvements sociaux en sociologie ainsi que les chercheurs dans les questions environnementales, car ce sont deux domaines où les citoyen·ne·s tentent et expérimentent le participatif.

Les mouvements sociaux des années 1960 et 1970 en France ont fait naître plusieurs expériences de ce qu'on appelait encore à l'époque « l'autogestion ». Dans le milieu universitaire, à la suite des événements de Mai 1968 a vu le jour le Centre Universitaire de Vincennes par exemple, qui a reçu un statut spécifique afin de pouvoir autogérer son découpage disciplinaire¹⁷. On peut également citer l'expérience de reprise de l'usine LIP, à Besançon, par ses ouvriers en 1973¹⁸ ou l'expérience de démocratie participative de la commune de Louviers entre 1965 et 1983¹⁹.

Quant aux mouvements écologiques, citons les mobilisations récentes de militant·e·s qui ont abouti, entre autre, à la création de la ZAD à Notre-Dame-des-Landes²⁰.

Malgré tout, il faudra attendre 1969 et l'article de la sociologue américaine Sherry R. Arstein, intitulé *A Ladder of Citizen Participation* et publié dans le *Journal Institute of Planners* pour que le sujet prenne une tout autre dimension. En effet, dans cet article de référence, Arstein démontre le sens pluriel que prend le terme participation selon les projets et propose de définir la participation comme une affaire de « pouvoir citoyen ». Il s'agit d'une situation où le citoyen a un vrai

¹⁶ BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Mario, 2011. Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations* [en ligne]. Vol. 1, n° 1, pp. 36-66. Disponible sur : [Participation, urbanisme et études urbaines | Cairn.info](#)

¹⁷ FRANCE CULTURE, jeudi 21 janvier 2021. *Episode 4/4 : L'université buissonnière, l'expérience de Vincennes* [En ligne]. Disponible sur : [L'université buissonnière, l'expérience de Vincennes : épisode • 4/4 du podcast Ces figures qui ont façonné l'université | France Culture \(radiofrance.fr\)](#)

¹⁸ GOURGUES Guillaume, 2017. Occuper son usine et produire : stratégie de lutte ou de survie ?. *Politix*. Vol.1, n°117, pp-117-143. URL : [Occuper son usine et produire : stratégie de lutte ou de survie ? | Cairn.info](#)

¹⁹ FRANCE CULTURE, jeudi 17 janvier 2019. *Episode 4/4 : Rendre le pouvoir aux citoyens ? Louviers 1965-1983* [En ligne]. Disponible sur : [Rendre le pouvoir aux citoyens ? Louviers 1965-1983 : épisode • 4/4 du podcast Les citoyens et l'exercice du pouvoir | France Culture \(radiofrance.fr\)](#)

²⁰ VERDIER Margot, 2022. A la zad, l'expérience d'une justice anti-autoritaire. *Délibérée*. Vol.1, n°15, pp.32-36. URL : [À la zad, l'expérience d'une justice anti-autoritaire | Cairn.info](#)

pouvoir dans la prise de décision finale d'un projet participatif. Afin de mieux cerner ce qui rentre dans sa définition de la participation, Arstein propose donc une échelle en trois grands niveaux : la non-participation, la coopération symbolique et la participation « effective »²¹.

Dans ce mémoire, c'est donc au dernier niveau effectif, que nous cherchons à analyser les pratiques participatives de coacquisition en bibliothèque. Le monde bibliothéconomique qui, par ailleurs, s'est emparé du sujet de la participation récemment, comparé à d'autres disciplines en sciences sociales.

II- L'INTRODUCTION DE LA PROBLEMATIQUE PARTICIPATIVE EN BIBLIOTHEQUE

II.1 – Reconfigurer la vision de la bibliothèque

Il faut attendre les années 2010 pour que le monde des bibliothèques s'empare du sujet de la participation. En effet, dans un contexte où les bibliothèques se voient confrontées à l'évolution des pratiques des lecteur·trice·s, avec le développement du numérique notamment, les professionnel·le·s se questionnent sur l'avenir de leurs structures documentaires et se mettent à réfléchir à des reconfigurations de leur métier. Une de ces reconfigurations est la bibliothèque dite « 3^e lieu »²².

Le troisième lieu se veut être un lieu de socialisation et de rencontre qui n'est pas le travail ni le foyer. Il se pense comme un lieu de vie, créateur de lien social. Dans cette logique les bibliothèques commencent donc à se penser d'une manière plus large qu'un simple lieu documentaire. L'objectif de cette restructuration des bibliothèques a un objectif clair : modifier l'image institutionnelle de ces structures et créer un nouveau pont d'entrée et de fidélisation des publics²³.

²¹ ARNSTEIN, Sherry R., 1969. A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*. juillet 1969. Vol. 35, n° 4, pp. 216-224. DOI [10.1080/01944366908977225](https://doi.org/10.1080/01944366908977225).

²² MAURY, Yolande, KOVACS, Susan, CONDETTE, Sylvie, ADELL, Nicolas, BÉGUIN, Annette, FABRE, Isabelle, GARDIÈS, Cécile, ROBERT, Pascal, THIAULT, Florence et URRUTIAGUER, Daniel, 2018. *Bibliothèques en mouvement: innover, fonder, pratiquer de nouveaux espaces de savoir*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. Information – Communication, p.9. ISBN 978-2-7574-2368-4.

²³ MAURY, Yolande, KOVACS, Susan, CONDETTE, Sylvie, ADELL, Nicolas, BÉGUIN, Annette, FABRE, Isabelle, GARDIÈS, Cécile, ROBERT, Pascal, THIAULT, Florence et URRUTIAGUER, Daniel, 2018. *Bibliothèques en mouvement: innover, fonder, pratiquer de nouveaux espaces de savoir*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. Information – Communication, p.105-106. ISBN 978-2-7574-2368-4.

C'est donc dans cette logique que le participatif émerge en bibliothèque. Il s'agit d'une des portes d'entrées pour (ré)attirer les publics en bibliothèque.

Mais le concept de troisième lieu appliqué aux bibliothèques fait débat dans la profession. Une tribune anonyme publiée en 2017 sur le site d'un média indépendant grenoblois, dénonce ainsi « une arnaque inspirée du marketing »²⁴. Le, ou les, bibliothécaire·s auteur·s de cette tribune avance l'argument que la bibliothèque troisième lieu, qui cherche à créer des espaces plus « conviviaux », et qui ne seraient pas forcément centré sur le livre, amènerait donc à réduire les espaces dédiés aux collections. Et il est vrai que de nombreuses chaînes commerciales se sont inspiré du concept afin de vendre leurs services, à l'instar de Starbucks par exemple.

Or, Mathilde Servet, dans un mémoire de conservateur de bibliothèque dédié à la question des bibliothèques tiers lieu, rappelle que Ray Oldenburg, sociologue américain et l'initiateur de la notion, insistait, dans son ouvrage sur le fait que le troisième lieu n'est pas un concept marchand. Même si son observation d'origine repose sur l'exemple de lieux de consommation, comme les bars, sa définition du troisième lieu repose bien plus sur les dynamiques politiques et sociales qui ont cours dans ces établissements qui ont des habitués, qui discutent et débattent entre eux²⁵. Cette vision s'inscrit dans la lignée idéologique de l'École de Chicago qui pense la ville comme un laboratoire social et analyse donc les rapports entre agencement de l'espace et phénomènes sociaux, comme le rappelle Servet. Et, en ce sens, les bibliothèques sont bien des lieux de rencontres et de débats, même si ce n'est pas un lieu où l'on consomme, au sens où l'on achète des produits.

II.2 – Une injonction politique de plus en plus forte

Parallèlement au développement de projet se rapprochant de l'idée de « troisième lieu » dans les institutions, il ne faut pas négliger le rôle de l'Etat qui demande davantage aux bibliothèques de rendre compte de leurs activités et de

²⁴ ACTUALITE, 2017. LA BIBLIOTHEQUE TROISIEME LIEU, "UNE ARNAQUE INSPIREE DU MARKETING" [EN LIGNE]. DISPONIBLE SUR : [HTTPS://ACTUALITTE.COM/ARTICLE/24746/TRIBUNES/LA-BIBLIOTHEQUE-TROISIEME-LIEU-UNE-ARNAQUE-INSPIREE-DU-MARKETING](https://actualitte.com/article/24746/tribunes/la-bibliotheque-troisieme-lieu-une-arnaque-inspiree-du-marketing) [CONSULTE LE 18 JUILLET 2024]

²⁵ SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. Une nouvelle génération d'établissements culturels. *BBF*, n°4, p.57-63

légitimer leur existence. Cela se manifeste notamment par une loi depuis 2021 : la loi Robert. Ce texte permet d'inscrire, pour la première fois, dans le champ législatif, les missions des bibliothèques de lecture publique. Il incite d'ailleurs les structures à élaborer « les orientations générales de leur politique documentaire » ainsi qu'à présenter « leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux » devant la collectivité territoriale dont ils dépendent²⁶. Cette incitation à formaliser les projets des bibliothèques auprès de leurs élus prend majoritairement la forme d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES). Ce document a commencé à se développer dans les bibliothèques peu de temps avant la loi Robert. En effet, le ministère de la culture avait rédigé un guide à l'intention des structures de lecture publique dès 2016 pour les aider dans la rédaction de leur projet²⁷.

En parallèle de ce mouvement institutionnel qui pousse les bibliothèques à rédiger des documents à l'intention des élus, mais aussi du public, les élus développent des services autour de la démocratie de proximité et la participation démocratique, du fait du désengagement de plus en plus important des citoyen·ne·s dans la vie publique²⁸.

La bibliothèque apparaît alors comme un des lieux clés de la participation citoyenne. En effet, c'est un lieu ouvert à tou·te·s, qui possède des ressources documentaires pour s'instruire et qui propose des rencontres et des débats. Certaines collectivités se sont donc rapprochées des bibliothèques pour créer des projets participatifs comme à Bruz ou Metz comme le rappelle Raphaëlle Bats, docteure en sociologie, dans son article dans la revue *Bibliothèque(s)*.

On peut également citer Villeurbanne où la demande par l'élue de la culture de développer la participation à inciter des bibliothécaires à se lancer comme me l'a expliqué une agente de la Maison du Livre, de l'Image et du Son, où j'ai réalisé mon alternance dans le cadre de ce diplôme.

Les médiathèques de Villeurbanne ont même officiellement inscrit le développement

²⁶ ROBERT SYLVIE, 2021. *Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*. Journal officiel du 22 décembre 2021.

²⁷ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, 2015. *PCSES. Recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale*.

²⁸ BATS, Raphaëlle, 2016. La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux. *Bibliothèque(s)*. N°83. URL : [n° 83 : Pratiques participatives | Enssib](#)

de la « co-construction » des services de la bibliothèque avec le public dans son PCSES en 2023²⁹. Et ce n'est pas la seule bibliothèque à commencer à inscrire la participation dans son projet de service ces dernières années. Cela démontre le mouvement global qui s'affirme dans les collectivités locales sur le sujet de l'inclusion des citoyen·ne·s dans la vie publique et les conséquences sur les structures publiques qui dépendent de ces collectivités comme les bibliothèques territoriales.

Mais cette dynamique institutionnelle peut aussi être vue comme une limite à la participation. En effet, les projets participatifs qui naissent d'une volonté politique donne une forme de contrôle à l'institution et pose donc, en toute logique, la question de la réelle autonomie des publics. En outre, la multiplication des projets à l'échelle très locale, et souvent ponctuels, peut également induire le risque d'un abandon d'un projet de transformation plus large par les politiques publiques³⁰. Il y aurait donc une forme de « démocratie d'élevage » pour reprendre l'expression de Laurent Mermet, chercheur dans le domaine de l'écologie³¹, qui serait opposée à une « démocratie sauvage », qui viendrait « d'en bas », et que l'on a pu observer dans l'actualité nationale récente avec le mouvement des gilets jaunes par exemple, ou encore les différentes mobilisations écologistes contre des projets comme l'aéroport de Notre-Dame des Landes, les méga-bassines de Sainte-Soline ou le projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.

II.3 – Quelle(s) participation(s) en bibliothèque ?

Une fois que nous avons posé le fait que la participation est un enjeu fort de la profession ces dernières années, il faut se demander quel type de participation se met en place dans les établissements de lecture publique. Plusieurs travaux proposent un état des lieux des différentes actions mises en place comme le mémoire

²⁹ MEDIATHEQUES DE VILLEURBANNE, 2024. *Découvrir. Le projet de service des médiathèques* [en ligne]. Disponible sur : [Découvrir | Le projet de service des médiathèques - Médiathèques de Villeurbanne](#) [Consulté le 11 juin 2024].

³⁰ BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, 2011. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?. *Participations*, Vol 1, n°1, pp-8-35 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-8.htm> [Consulté le 14 octobre 2023]

³¹ Mermet L., « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hérard-Dubreuil B., Lefebvre R., (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, p. 369-380.

d'étude de conservateur des bibliothèques de Damien Day³². Il propose un tour d'horizon des expériences participatives en bibliothèque qui vont de la participation des publics à la construction d'une nouvelle bibliothèque à l'inclusion des usager·e·s dans des expériences de *crowdsourcing* en passant par une co-construction de l'action culturelle.

Le monde anglo-saxon n'est pas en reste avec des travaux qui tournent autour de la notion de « library 2.0 » (Lankes & Silverstein, 2006 ; N'guyen, 2011), avec des projets collaboratifs nombreux en bibliothèque qui se rattache au numérique.

Par ailleurs, le terme est beaucoup débattu car, pour certain·e·s auteur·trice·s, il est trop limitatif par rapport à ce que le participatif peut être dans des structures documentaires³³. En effet, le participatif n'est pas seulement lié au numérique. Afin de mieux penser la bibliothèque participative, un modèle a été proposé par Herik Jochumsen, un sociologue scandinave. Ainsi, il propose de penser la bibliothèque en quatre espaces distincts : un espace d'inspiration, un espace d'apprentissage, un espace de rencontre et un espace performatif.³⁴ Plus que des espaces physiques, il s'agit plus de concepts qui peuvent être mis en place de diverses manières. La participation apparaît le plus explicitement dans l'idée de la bibliothèque comme espace « performatif », où l'institution fournit les outils nécessaires à l'utilisateur afin de pouvoir créer quelque chose. Dans le cadre de la participation, cela peut être une animation par exemple. L'espace de rencontre fait aussi référence à la participation. On peut considérer les projets d'inclusion des usager·e·s dans des créations de service ou dans les acquisitions comme des temps de rencontres.

Dans tous les cas, on retrouve des exemples intéressants de projets participatifs à l'étranger, comme la pratique de l'indexation participative, qui est très répandue dans le monde anglo-saxon, ou encore la pratique de « consultation » sur le

³² DAY, Damien. *Enjeux, état des lieux et dynamiques de participation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2014. [Consulté le 14 Octobre 2023]. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf>

³³ HVENEGAARD RASMUSSEN, Casper. The participatory public library: the Nordic experience. *New Library World* [en ligne]. Emerald Group Publishing Limited, janvier 2016, Vol. 117, n° 9/10, p. 546-556. DOI [10.1108/NLW-04-2016-0031](https://doi.org/10.1108/NLW-04-2016-0031).

³⁴ JOCHUMSEN H., HVENEGAARD RASMUSSEN C., SKOT-HANSEN D, (2012). The four spaces: a new model for the public library. *New Library World*, Vol. 113, N°11/12, pp. 586-597

développement des collections en Nouvelle-Zélande, fortement inscrit dans les politiques d'inclusions plus large des populations autochtones dans le pays³⁵.

La participation des publics peut donc prendre des formes très diverses et ne pas être lié directement aux collections documentaires.

III- VERS LA CO-CONSTRUCTION DES COLLECTIONS ?

III.1 – Un ensemble vaste d’actions

En France, l'étude des pratiques participatives en bibliothèque s'est développée dans les années 2010, en même temps que les projets participatifs augmentaient également dans les structures documentaires. Raphaëlle Bats apparaît comme une figure de référence sur le sujet avec son enquête menée dans les bibliothèques de Rhône-Alpes, suivi par une thèse en 2019³⁶. Son travail est avant tout un questionnement sociologique sur ce qui pousse les bibliothécaires à la participation. En partant de l'analyse d'un évènement collaboratif mené par la Bibliothèque Municipale de Lyon, elle remarque que la participation en bibliothèque va de pair avec la crise plus large de légitimité dont sont victimes les institutions du pays. Son travail rejoint aussi une observation faite par d'autres travaux : si la bibliothèque développe la participation, c'est que le contexte politique les y pousse. En effet, il existe une incitation à la participation dans l'action publique de manière générale qui, de fait, implique donc les bibliothèques de lecture publique³⁷.

Une fois cet état de fait posé, il faut donc se demander quels genres d'actions sont menées. Damien Day a mené un premier état des lieux de projets existants dans son

³⁵ CUONG NGUYEN, Linh, PARTRIDGE, Helen et EDWARDS, Sylvia L., 2012. Towards an understanding of the participatory library. *Library Hi Tech*. 1 janvier 2012. Vol. 30, n° 2, pp. 335-346. DOI [10.1108/07378831211239997](https://doi.org/10.1108/07378831211239997).

³⁶ BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique*. Thèse. Sociologie. Université Paris Diderot. Disponible sur : <https://hal.science/tel-02465951>

³⁷ DAY, Damien. *Enjeux, état des lieux et dynamiques de participation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2014. [Consulté le 14 Octobre 2023]. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf>

mémoire de conservateur des bibliothèques en 2014. Il divise les actions en trois grandes familles : la **co-conception** d'une bibliothèque ou d'un service, la **co-gestion** des collections ou de l'action culturelle et la **co-construction** des collections. Dans cette typologie, la co-construction relève plutôt des formes de valorisation des collections qui peuvent être mis en place en collaboration avec le public. La coacquisition, qui est le sujet qui m'intéresse ici, relève donc plutôt du champ de la co-gestion. Mais un autre mémoire de conservateur, lui aussi daté de 2014, entre la coacquisition dans le champ de la co-construction³⁸. Dans cette typologie plus ciblée, Elise Breton inclue la participation aux acquisitions, la participation à l'organisation des collections, la co-création de contenus autour des collections comme des articles sur les sites des bibliothèques par exemple et la médiation participative.

On remarque donc que les actions de participation en bibliothèque sont très larges. La coacquisition ne concerne qu'un aspect très particulier de la dynamique participative en bibliothèque.

III.2 – La coacquisition : un point développé ?

Aucun travail ne s'est, pour l'instant, penché en détail sur la question des coacquisitions en bibliothèque. Nous n'avons que des mentions de projet dans les travaux de Damien Day et Elise Breton mais ils ne les analysent pas en profondeur. Ils leur servent avant tout d'exemple, pour une interrogation plus globale sur la participation.

Le mémoire d'Elise Breton, en particulier, a comme vocation de servir de référence pour les professionnel·le·s

du métier afin, d'une part de s'inspirer de sa typologie pour créer leurs propres projets et, d'autre part, de se reposer sur la partie de son développement qui explique à quoi il faut penser lorsqu'on crée un projet participatif autour des collections et comment le mettre en place.

³⁸ BRETON, Elise. *Co-construire les collections avec les usagers* [En ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2011. [Consulté le 14 Octobre 2023]. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf>

PARTIE 1 : La participation, une problématique ancienne

Ce mémoire a donc vocation à s'inscrire dans la continuité des travaux de Bats, Day et Breton en se focalisant sur une pratique particulière : la coacquisition. L'objectif est de mener un travail de réflexion autour de cette pratique, en sachant que les travaux les plus récents sur ce sujet remontent à une décennie maintenant.

CHAPITRE 2 : LA COACQUISITION : UN DEVELOPPEMENT BIEN PRESENT MAIS TIMIDE

I- LES METHODES D'ACQUISITIONS DES BIBLIOTHECAIRES : UN ETAT DES LIEUX

I.1 – Enquête nationale : présentation de la méthodologie

Avant de pouvoir étudier les pratiques de coacquisition avec le public en détail, il me semblait important que ce travail propose une étude globale des pratiques d'acquisitions des professionnel·le·s des bibliothèques en lecture publique et de la prise en compte, ou non, de la participation dans cette mission spécifique de bibliothéconomie.

Afin de mener cette étude, j'ai décidé de me reposer sur un questionnaire que je souhaitais diffuser à l'échelle nationale.

Pour construire ce questionnaire, je suis partie de la question de ce que je voulais savoir, quelles données je voulais récupérer par cette enquête. J'ai décidé de partir d'un questionnement large qui était : quelles sont les manières dont les bibliothécaires acquièrent et quelle est la place de la participation des publics dans ce domaine ?

En outre, il fallait que je réalise ce questionnaire en essayant de réduire au maximum le nombre de questions et en privilégiant, autant que possible, les questions à choix multiples, afin qu'il soit aisé et rapide de répondre à l'enquête pour les professionnel·le·s.

A partir de cette réflexion, j'ai donc construit un questionnaire qui partait des informations les plus générales pour aller vers les questions de plus en plus spécifiques. Ainsi, le questionnaire se divisait en trois grandes parties : un groupe de question qui permettait de récupérer les informations générales sur les répondant·e·s comme le département dans lesquels ils travaillent ou les pans de collections qu'ils acquièrent. Une deuxième partie du questionnaire se concentre sur leurs pratiques d'acquisitions, plus spécifiquement, par quels moyens ils constituent leurs collections documentaires et l'inclusion (ou non) des pratiques participatives dans cette tâche. Un troisième et dernier groupement de questions s'intéressent, de façon plus précise, à la vision de la participation par les répondant·e·s. L'idée était

d'appréhender ce qu'ils identifient comme leviers ou comme obstacles à la mise en place de projets participatifs pour les acquisitions, autant pour elleux en tant que professionnel·le·s, que pour le public³⁹.

Après validation du questionnaire par ma directrice de mémoire, il m'a fallu réfléchir à la méthodologie de diffusion de cette enquête. J'ai décidé, après avoir consulté ma directrice de mémoire, ainsi qu'avoir discuté avec deux enseignantes de mon parcours de Master, de porter ce questionnaire à la connaissance des professionnel·le·s par le biais d'un forum professionnel : l'Agorabib.

L'Agorabib est un forum de discussion qui a été mis en place par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), qui est une des principales associations professionnelles du pays⁴⁰. Le forum comprend plusieurs salons de discussions thématiques. Un de ces salons s'intitule « La bibliothèque et ses collections » et traite de tous les sujets attenants à la politique documentaire. Il me semblait donc naturel de poster le lien vers le questionnaire dans ce groupe de discussion. Cela a été fait le 16 avril 2024.

A la suite de cette publication, je n'ai reçu qu'une dizaine de réponses, dont trois étaient complètes. J'ai donc dû trouver un autre canal de diffusion du questionnaire en espérant récolter plus de réponses pour que l'enquête soit vraiment représentative. Après une nouvelle discussion avec ma directrice de mémoire, j'ai décidé de tenter un post sur le principal groupe Facebook de professionnel du métier intitulé, sobrement, « Professionnels des bibliothèques ». Ce groupe près de 19 000 membres, la force de frappe d'une publication pouvait donc être importante. Et, en effet, suite à mon post sur ce groupe, daté du 5 juin 2024⁴¹, j'ai reçu une vingtaine de réponse de plus.

Au final, je me suis donc retrouvé avec 37 réponses au total, dont 27 étaient utilisables pour mener une analyse.

³⁹ Voir annexe 1 pour le détail du questionnaire

⁴⁰ ABF. *L'association des Bibliothécaires de France c'est...* [En ligne]. Disponible sur : [L'Association des Bibliothécaires de France c'est... - Association des Bibliothécaires de France \(abf.asso.fr\)](https://www.abf.asso.fr)

⁴¹FACEBOOK, 5 juin 2024. *Professionnels des bibliothèques* [En ligne]. Disponible sur : <https://www.facebook.com/groups/198665280161638/permalink/8509404592420957/>

II.2 – Profil des répondant·e·s

Avant de revenir, plus en détail, sur les résultats de l'enquête, il me semble important de faire un point global sur quel type de profil a répondu au questionnaire. Tout d'abord, les bibliothécaires qui ont répondu viennent de 25 départements différents, dont deux viennent des Bouches-du-Rhône et deux travaillent dans les Deux-Sèvres. J'ai donc une diversité de localisation géographique, illustrée par la carte ci-dessous. Chaque petit point noir représente un·e répondant·e dans le département où iels signifieraient travailler dans le questionnaire.

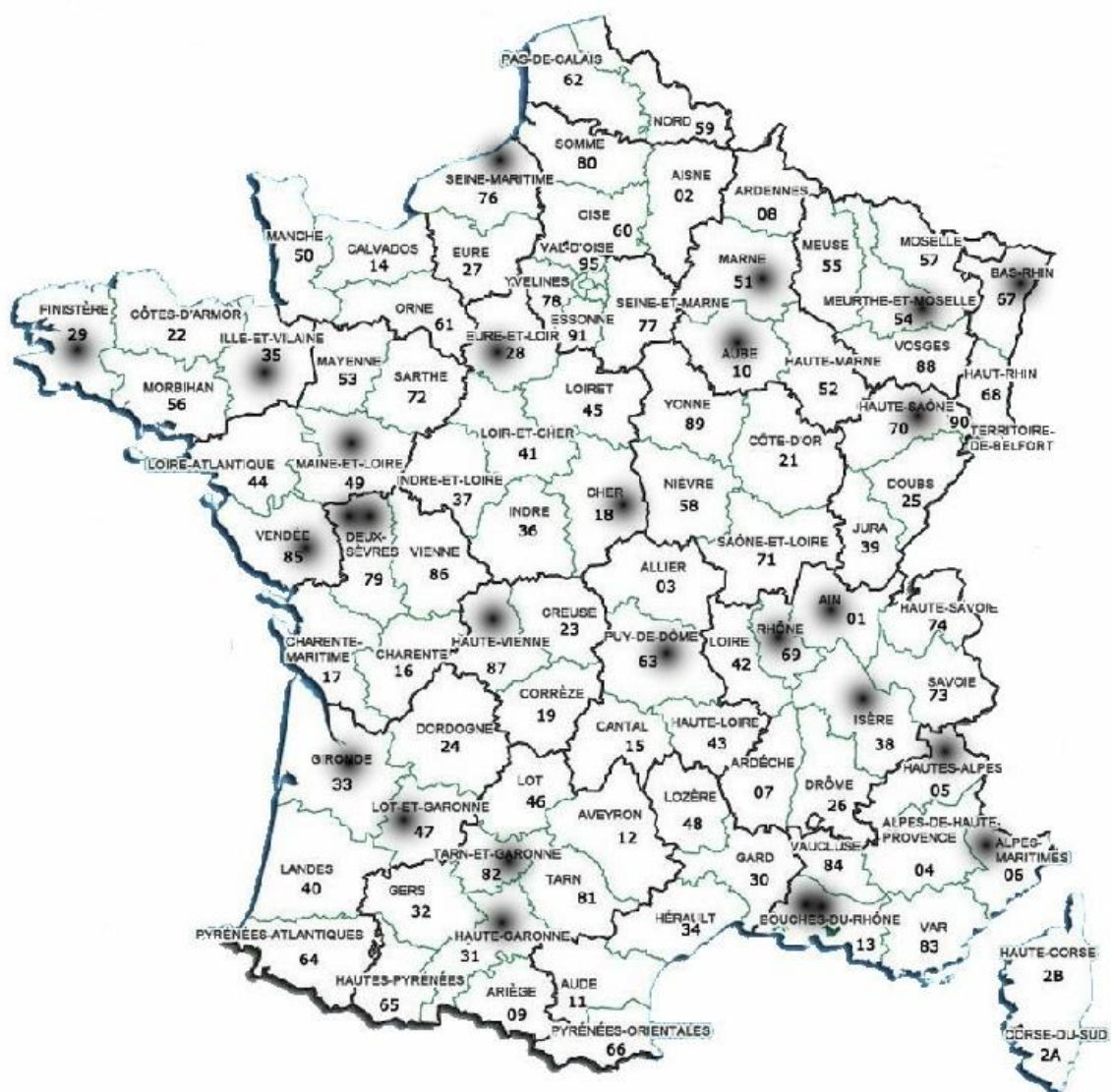


Figure 1 : Localisation des départements des répondant·e·s à l'enquête

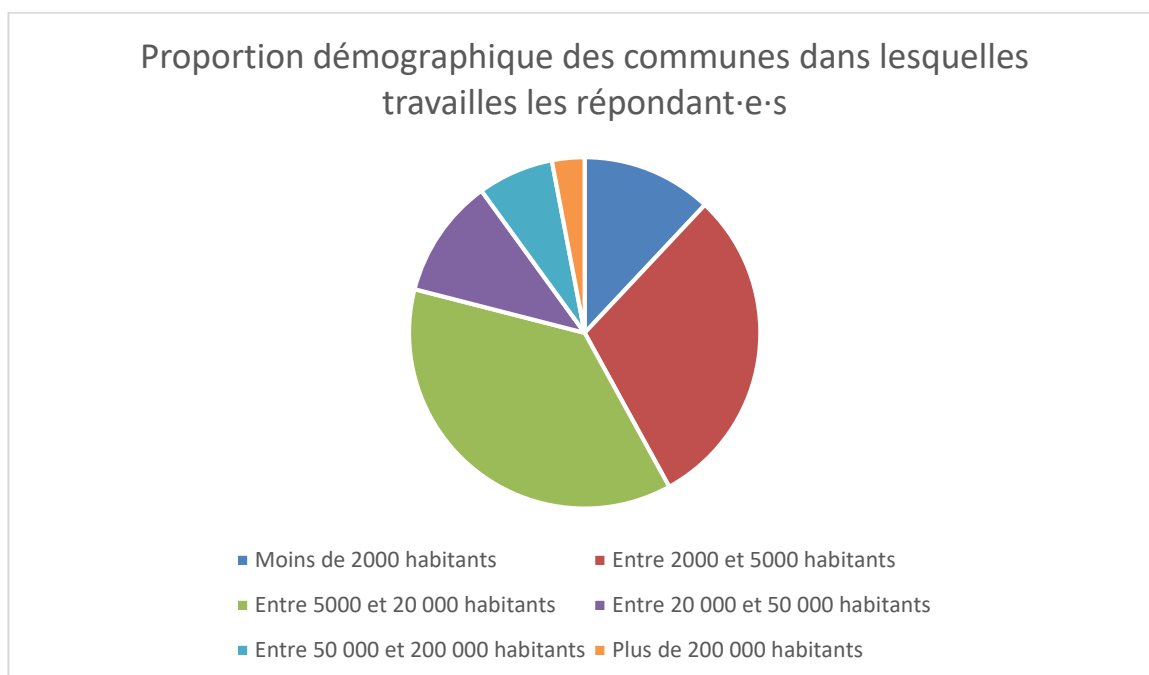
Si la diversité géographique représentée dans l'enquête est positive, il faut aller plus loin dans l'analyse. C'est pour cela que je demandais également aux personnes répondant au questionnaire de notifier la proportion démographique des communes

Chapitre 2 : La coacquisition : un développement bien présent mais timide

pour lesquelles iels travaillaient. Pour choisir la manière de diviser en groupes les proportions démographiques, je me suis inspirée d'un article du JDD qui essayait d'expliquer ce qui différencier la ville d'un village⁴².

Ce découpage, bien que manquant de précisions par rapport à la manière dont l'INSEE préfère désormais définir les aires « citadines », des aires « rurales » permettait de faciliter ma collecte de données pour l'enquête.

Nous nous retrouvons donc avec les résultats suivants :

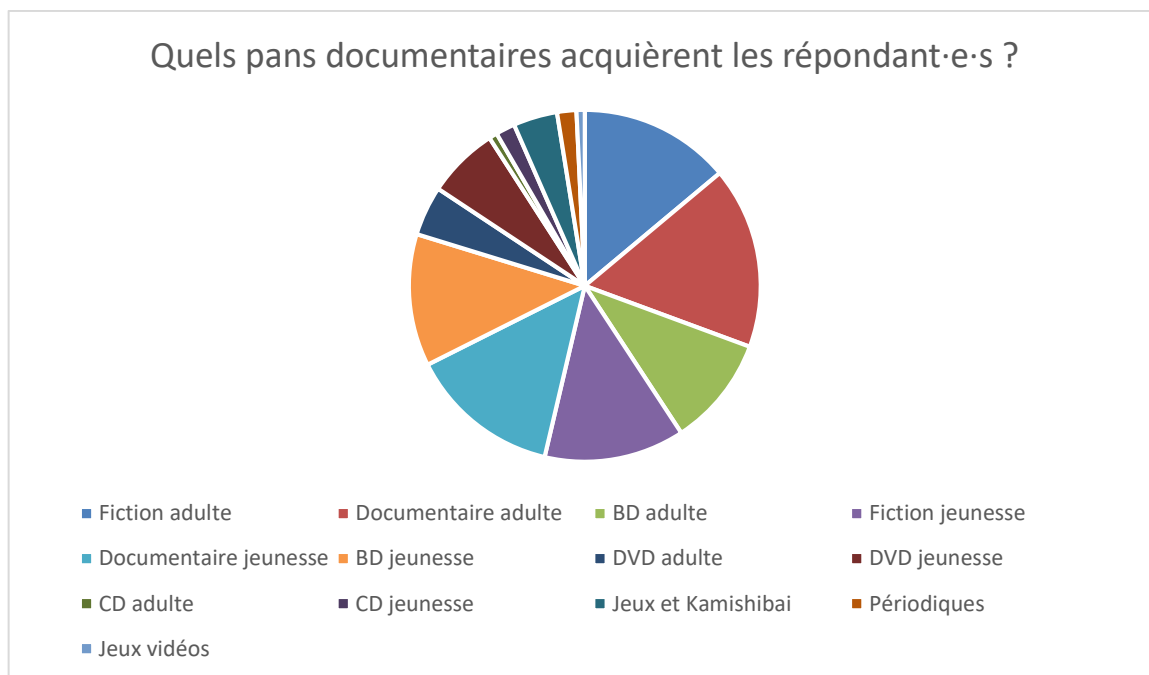


Ce qui ressort de ce graphique est que les communes entre 5000 et 20 000 habitants sont les plus représentées parmi les réponses à près de 37%, suivi des communes entre 2000 et 5000 habitants qui représente 30% des réponses. Ce sont donc des bibliothécaires de villes dites « moyennes » qui ont répondu en majorité au questionnaire.

Il manque une dernière information pour bien situer les profils de mes répondant-e-s : les pans documentaires pour lesquelles iels acquièrent. Pour ce questionnaire, j'ai décidé de diviser la typologie des documents en 5 grandes familles : la fiction, les documentaires, les BD/mangas, les DVD et les CD. Chacun de ces grands domaines ont également été subdivisé entre les documents « adultes » et les documents « jeunesse ». J'avais également laissé une option « autre » afin de

⁴²LE JOURNAL DU DIMANCHE, 14 avril 2021. *Quelle est la différence de population entre une ville et un village ?* [En ligne]. Disponible sur : [Comment distinguer une ville et un village? \(lejdd.fr\)](http://lejdd.fr)

mentionner tout autre type de collections que pouvaient acquérir les personnes répondant à l'enquête, si iels le souhaitaient.

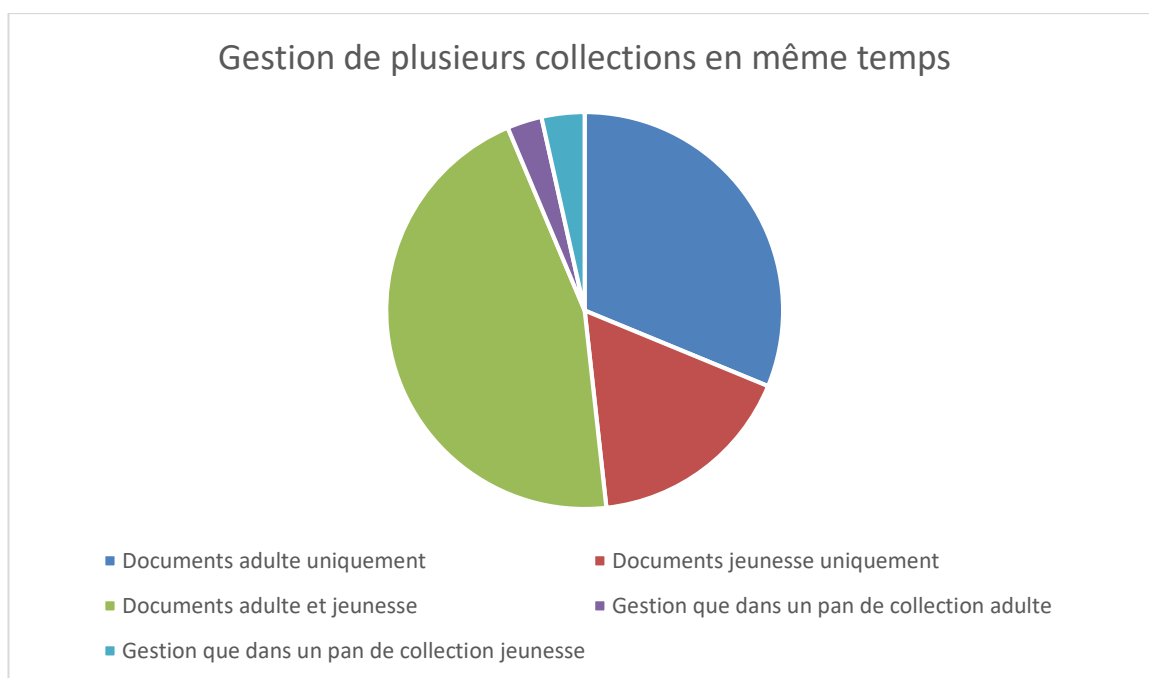


On peut remarquer que les œuvres de fictions, les documentaires et les BD, adulte comme jeunesse sont assez également représentés. Dans les documents « autres » qui ont été mentionné par les répondant-e-s nous retrouvons les jeux de société, les périodiques et les jeux vidéo. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de les retrouver. La question du jeu en bibliothèque, et de leur place dans ces structures en France date des années 2010. Et si leur légitimité a pu faire débat⁴³, la présence de jeux en bibliothèque se développe de plus en plus depuis 10 ans. Il existe même une commission de l'ABF autour de cette problématique⁴⁴

Pour revenir à l'étonnante part égale entre la fiction, les documentaires et les BD dans cette enquête, elle s'explique par le fait que la majorité des répondant-e-s gèrent souvent plus d'une collection. Les scénarios sont divers : certain-e-s gèrent des collections uniquement en adulte, d'autres uniquement en jeunesse, mais certain-e-s gèrent également des collections en adulte et en jeunesse. La proportion est la suivante :

⁴³ DRES Hélène, 2010. *Le jeu et la bibliothèque : un outil pour changer d'image ou un réel changement ?* [En ligne]. Mémoire. Sciences de l'information et de la communication. Paris : Université de Nanterre-La Défense. Disponible sur : [Mise en page 1 \(enssib.fr\)](#)

⁴⁴ ABF. *Commission Jeux en bibliothèque* [En ligne]. Disponible sur : [Commission Jeux en bibliothèque - Association des Bibliothécaires de France \(abf.asso.fr\)](#)



Bien que l'enquête reste limitée en terme de réponse pour un questionnaire à visée nationale, il est intéressant de notifier malgré tout la forte propension d'agent·e·s qui gèrent plusieurs collections en simultanée. On peut déjà bien visualiser la charge de travail que peut représenter la gestion de leurs collections et se demander l'impact que cela peut avoir sur le développement de la participation du public aux acquisitions. Est-ce que certain·e·s, par manque de temps, ne le mettent pas en place ? Ou, au contraire, est-ce que des bibliothécaires réfléchissent à des projets de coacquisitions avec le public en espérant qu'il soit une aide pour réduire une potentielle lourde charge de travail ? Nous réfléchirons davantage à ces questions dans une sous partie consacrée aux raisons d'inclure les usager·e·s dans les processus d'acquisition.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les réponses aux questionnaires sont issues de personnes d'horizons géographiques divers et viennent, en grande majorité, de villes « moyennes » qui comptent entre 2000 et 20 000 habitants. Les fonds documentaires gérés en majorité par les répondant·e·s sont de la fiction, des documentaires et des BD adultes comme jeunesse et la majorité d'entre eux gèrent d'ailleurs plus d'un pan de collection.

II.3 – Des méthodes d’acquisitions globalement adoptées par la profession

Maintenant que nous avons défini le type de personnes qui ont répondu à l’enquête, nous pouvons nous pencher plus en détail sur le sujet qui nous intéresse : les pratiques d’acquisition des professionnel·le·s. J’avais identifié 4 grandes manières de faire des acquisitions de documents en bibliothèque pour cette enquête : la veille personnelle, les offices, les suggestions d’achats et les dons.

Il est ressorti de cette question que la totalité des bibliothécaires ayant répondu à l’enquête acquièrent par le biais d’une veille personnelle qui leur permette, par la suite, de réaliser leurs paniers de commande chez les fournisseurs choisis par le marché public de leurs bibliothèques. Les suggestions d’achats sont aussi prédominantes, 93% des répondant·e·s ont notifié acquérir par ce biais. Cela prouve bien la place importante qu’a pris la pratique de la suggestion d’achat en bibliothèque. Nous reviendrons d’ailleurs sur ce sujet plus en détail dans la suite du mémoire.

Les offices et les dons représentaient ensuite chacun 33% des méthodes d’acquisitions. Pour rappel, les offices sont un service proposé par les libraires qui fournissent les bibliothèques. L’idée est la suivante : le·e libraire propose une sélection de nouveautés et les bibliothécaires décident, ou non, de garder les documents proposés⁴⁵. L’office est considéré comme une lourde charge de travail pour les libraires mais certain·e·s bibliothécaires restent attachés à ce service. J’ai pu le constater de moi-même, durant mon alternance dans le réseau des médiathèques de Villeurbanne. En effet les acquéreur·se·s en jeunesse passaient encore majoritairement par cette méthode afin de constituer leurs collections. Iels avaient des offices toutes les 6 à 8 semaines. Il existait également un office en littérature de fiction adulte, qui a lieu 3 fois dans l’année. Le dernier domaine qui passait par les offices à Villeurbanne étaient les acquéreur·se·s en BD, qui avaient également des offices assez réguliers, tous les 2 à 3 mois. Quel que soit le domaine, tou·te·s les agent·e·s participant à des offices insistaient sur le fait qu’iels trouvaient ces temps importants. En effet, pour elleux, il s’agissait encore du rare temps où iels

⁴⁵ MINISTERE DE LA CULTURE, Mars 2018. *Vade-mecum de l’achat public de livres à l’usage des bibliothèques* [En ligne]. Disponible sur : [Vade-mecum de l’achat public de livres à l’usage des bibliothèques](#)

pouvaient se réunir entre agent·e·s du réseau et discuter de leurs collections. C'était aussi le meilleur moyen de développer une bonne connaissance de leurs fonds afin d'en faire la médiation auprès du public. En effet, les bibliothécaires, afin de choisir les documents à garder dans ces sélections, les lisent. Alors qu'iels ne lisent pas systématiquement les documents acquis par des commandes résultantes de leurs veilles personnelles, par manque de temps.

Quant au don, il est difficile de savoir, rien que par cette enquête, si le fait d'accepter les dons des lecteur·trice·s se développe ou reste une activité limitée. Accepter des dons de particuliers demande, en effet, de mettre en place une charte très stricte et entraîne une charge de travail supplémentaire pour les bibliothécaires qui devront cataloguer et indexer ces documents. Cela serait considéré comme du « surplus » aux circuits d'acquisitions plus officiels des bibliothèques publiques.

Maintenant que nous savons les principales méthodes d'acquisition des bibliothécaires qui ont répondu à l'enquête, il est temps de se demander qui, parmi les répondant·e·s, a déjà expérimenté l'inclusion des usager·e·s dans les acquisitions ?

II.4 – Participation des publics et volonté politique

Sur les 27 réponses utilisables, en partie pour cette enquête, 23 d'entre eux ont répondu en détail sur les questions relevant de la participation. Sur ces 23 bibliothécaires, 9 ont notifié·e inclure les publics dans les acquisitions. Cela fait, environ, 40% des répondant·e·s.

Il est intéressant d'observer que pour les 9 personnes ayant répondu qu'iels expérimentaient la coacquisition, 4 ont également précisé que leurs établissements avaient rédigé un PCSES qui inclut un point sur la participation des usager·e·s à la vie de la bibliothèque. Il a été également largement identifié par les bibliothécaires qu'un des leviers principaux au développement de projets participatifs en bibliothèque était une valorisation de ce type d'actions par les établissements. De manière plus générale, une volonté politique de la collectivité incite les professionnel·le·s à mettre en place de tels projets.

Concernant les 14 personnes qui n'ont pas encore expérimenté la participation des publics aux acquisitions, 2 ont précisé qu'iels ont un projet de coacquisition en cours. Pour ces deux personnes, il s'agissait d'ailleurs d'un projet de coacquisition

avec un public adolescent pour les mangas. En revanche, il semblerait que la motivation derrière ces projets ne soit pas forcément directement liée à une volonté politique de la collectivité de développer la participation. Pour un·e répondant·e, un PCSES avait bien été rédigé par l'établissement mais il n'incluait pas de points précis sur le développement de la participation. Cela dit, l'enquêté.e avait précédemment identifié l'implication du public dans la vie de la bibliothèque comme un levier à la participation. Si ce n'est pas un projet qui a été motivé par une volonté hiérarchique, il existe tout du moins, ici, une volonté individuelle qui peut également servir de tremplin à la participation dans sa structure, si l'expérience se révèle convaincante dans le futur.

Pour le·a deuxième répondant·e, un PCSES était en cours de rédaction. Si je ne sais pas si ce PCSES contient un point poussant à la participation, cette personne a identifié la « volonté politique » comme un levier à la participation. On peut donc imaginer qu'il existe, dans sa collectivité, une envie forte de développer des projets participatifs qui l'inciterait donc à construire un projet de coacquisition.

II- UNE DEFINITION LARGE DE L'INCLUSION DES PUBLICS DANS LES ACQUISITIONS

II.1 – Les différentes modalités d'inclusion des usager·e·s

Suite à cette enquête, j'ai identifié trois grandes modalités d'inclusion des usager·e·s.

La première est le format des offices participatifs. Il s'agit, dans ce cadre précis, de présenter aux lecteur·trice·s les documents présélectionnés par un·e libraire et de les laisser feuilleter, voire lire, les ouvrages avant de choisir lesquels garder. Dans le cadre de cette pratique de coacquisition, trois formats sont possibles :

La première option est que le·a libraire se déplace à la bibliothèque pour présenter sa sélection. C'est la façon dont procède un·e enquêté.e, qui n'a pas précisé sur quel fond documentaire a lieu ce projet. Iel gère la fiction et la BD en adulte comme en jeunesse. Il peut donc s'agir d'offices dans plusieurs de ces domaines littéraires ou sur un seul d'entre eux. Faute de contact, il sera impossible d'aller plus loin pour cet exemple.

La deuxième forme possible est celle où le·a bibliothécaire se déplace en librairie avec le public. J'ai deux exemples qui rentrent dans cette manière de procéder et, dans les deux cas, il s'agit d'acquisition en romans.

Pour une des personnes concernées par cette méthode, elle ne m'a pas laissé de contact afin que je puisse approfondir l'exemple. En revanche, je sais, de par les échanges que j'ai menés lors de mon alternance à Villeurbanne, qu'une bibliothécaire de la médiathèque du Tonkin a réalisé une expérience similaire. En effet, elle gère un club de lecture de romans adolescents. Si ce club n'a pas vocation à être un projet de coacquisition à l'origine, elle s'est retrouvé, à la fin de l'année 2023, avec un supplément de budget qu'elle a décidé de dépenser en collaboration avec les adolescent·e·s du club. Iels se sont donc rendus en librairie afin de choisir ensemble des ouvrages.

La troisième et dernière possibilité offerte par l'office participatif est un scénario où le·a libraire envoie sa présélection à la bibliothèque et le·a bibliothécaire la présente aux usager·e·s. J'ai un exemple de cette méthode grâce, encore une fois, à mon alternance à Villeurbanne. Il s'agit, cette fois-ci, d'un office participatif pour les romans adultes à la Maison du Livre, de l'Image et du Son (MLIS). C'est un exemple particulier car, dans le cadre de ce projet, la bibliothécaire en charge de ce dernier ne présente pas l'entièreté de la sélection première de la librairie. En effet, l'office participatif se fait à la suite directe de l'office « classique ». Pour résumer, les bibliothécaires du réseau qui gèrent des collections de fictions adultes se réunissent le matin, entre elleux, et sélectionnent les ouvrages de l'office qu'iels souhaitent lire eux-mêmes. Les ouvrages non-sélectionnés pour être lus par les bibliothécaires vont alors être présentés au public. Bien que cela permette que davantage d'ouvrages de la sélection soient lus parce que les bibliothécaires n'auraient jamais eu le temps de tout lire eux-mêmes, cela réduit néanmoins le potentiel de choix des lecteur·trice·s. Malgré tout, il arrive que la bibliothécaire en charge de l'office participatif fasse une curation qui a du sens, en sélectionnant durant l'office classique des ouvrages qui lui semblent intéressants de proposer à la lecture au public.

Dans tous les cas cités, l'organisation ne permet pas vraiment de prendre du temps durant l'office pour lire correctement les ouvrages. Dans le cas de l'office de littérature adulte de la MLIS, les usager·e·s récupèrent le, ou les, ouvrage(s) qui les intéressent et les lisent chez elleux. En général, ils ont 2 à 3 semaines pour réaliser la lecture et compléter une fiche d'avis. Dans le cadre de la visite en librairie, les

lecteur·trice·s n'ont réellement le temps que de feuilleter les ouvrages. Cela demande de pouvoir juger rapidement, en lisant quelques pages, si le livre vaut la peine d'être gardé ou non. C'est un exercice qui est ardu, mais qui permet aux lecteur·trice·s de prendre conscience de la difficulté que peut représenter l'acquisition de documents par les professionnel·le·s.

La seconde méthode d'inclusion des usager·e·s est la réunion, à des dates régulières, entre l'acquéreur et le public. La différence entre ces réunions de coacquisition et les offices participatifs est que la sélection des ouvrages n'est pas forcément faite par le·a libraire. Il peut s'agir d'une présélection qui mêle suggestions de la librairie et ouvrages identifiés par le·a bibliothécaire durant sa veille personnelle, voire, une liste d'ouvrages qui est majoritairement constituée par la veille du professionnel de bibliothèque. Ce format de coacquisition est celui qui a été privilégié par la MLIS à Villeurbanne pour les mangas adolescents. C'est également ce format qui est utilisé à la Bibliothèque Municipale de Lyon pour le même pan documentaire, auquel iels rajoutent tout de même les BD. Ce n'est d'ailleurs pas un format de coacquisition nouveau à la BML. Les bibliothécaires en charge de ce projet participatif se sont inspiré·e·s de ce qui avait été fait à la bibliothèque de la Croix-Rousse autour des collections de musique⁴⁶.

Dans tous les cas, ces formats de réunions qui durent entre 2 et 3 heures, permettent, davantage que les offices participatifs, de prendre le temps de lire des ouvrages sur place. Selon le nombre de personnes participantes, cela permet de couvrir la majorité de la sélection et le public peut également échanger sur leurs lectures, leurs ressentis. Si des ouvrages n'ont pas pu être lu, les usager·e·s ont généralement le droit de ramener un ou plusieurs de ces ouvrages chez eux afin de terminer de les lire et rédiger un avis qu'iels viendront rendre dans un temps imparti.

La troisième modalité, plus singulière, est la mise en place d'un classeur en rayon avec des fiches d'informations sur les documents que le·a bibliothécaire souhaiterait acquérir. S'y rajoute des extraits que les lecteur·trice·s peuvent lire. Ensuite, le public peut compléter une fiche d'avis. C'est le procédé d'une des personnes ayant répondu au questionnaire pour la collection des mangas adolescents. Si cette méthode a l'intérêt de ne pas nécessiter d'organisation de temps de réunion, ce qui

⁴⁶ FONTENILLE, Pascale, 2015. Partie 2, Chapitre 2, Montez le son ! Une collection qui vous ressemble. In : *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, pp.58-65

équivalait à un gain de temps précieux, le public n'a pas l'occasion d'avoir l'entièreté de l'ouvrage dans ses mains et de pouvoir échanger avec le bibliothécaire, mais aussi avec d'autres jeunes, lors d'un temps consacré.

Il est également intéressant de noter que cinq personnes ont identifié la suggestion d'achat des lecteur·trice·s comme une forme de participation.

II.2 – La suggestion d'achat, une forme de participation ?

Traditionnellement, la suggestion d'achat n'est pas considérée comme une forme de co-construction des collections avec le public. En effet, dans le cadre de cette pratique, c'est le bibliothécaire qui décide d'accepter, ou pas, la proposition du lecteur. On cantonne donc le public au rôle le plus minimal possible⁴⁷.

Si l'on se réfère à l'échelle de participation de Sherry Arnstein, cette pratique relève de la consultation, c'est-à-dire, une action qui n'assure pas que l'avis du citoyen sera bien pris en compte, et reste donc une coopération plus symbolique qu'effective.

Cependant, il arrive que les suggestions d'achats représentent une part non négligeable des documents dans une commande.

Une des personnes qui a répondu à l'enquête a spécifié que les suggestion d'achats représente 20% des documents environ dans ses commandes. Il n'a pas été précisé sur quel fond en particulier. Toutefois, j'ai des informations plus précises pour le réseau de médiathèque de Villeurbanne.

Dans le cadre de ma mission d'alternance, j'ai demandé aux agent·e·s acquéreur·se·s quelle était la part statistique des suggestions d'achats dans leurs acquisitions annuelles. Si je n'ai pas toujours reçu des réponses avec des pourcentages sur l'année, j'ai pu tout de même dégager de grandes tendances pour l'ensemble du réseau. Premièrement, les suggestions d'achats représentent une part non négligeable des collections pour les fonds de documentaires adultes, notamment en sciences humaines et sociales : pour la philosophie, les sciences politiques, l'histoire, la psychologie et le développement personnel, la part d'acceptation des suggestions d'achats tourne autour de 20%. A la suite des documentaires, c'est les

⁴⁷ GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, 1999. Réflexions exploratoires sur le métier de directeur de bibliothèque [En ligne]. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Vol.44, n°4. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-04-0014-002>

acquéreurs en fiction adulte qui prennent le plus en compte les suggestions d'achats. Sur le réseau de Villeurbanne, 7 à 13% des acquisitions annuelles sont des suggestions d'achats, par exemple. Enfin, la dernière grande tendance remarquée est que la pratique de la suggestion pour les collections jeunes reste marginale.

Après ces constatations, on peut alors se poser la question suivante : lorsque la part des suggestions d'achats représente, au moins, 20% des documents commandés, ne peut-on pas considérer que l'influence du public sur les collections relève de la co-construction ? Bien que le bibliothécaire reste décisionnaire, une telle part accordée aux suggestions est une forme de reconnaissance de la prise en compte de l'avis du public. En ce sens, nous pouvons nous demander si la pratique reste du domaine de la coopération symbolique. Selon moi, étant donné la tendance à encourager les suggestions d'achats, cette pratique revêt une forme d'effectivité dans la participation qu'elle n'avait pas auparavant.

De plus, la suggestion d'achat est parfois considérée comme satisfaisante par le public. Lors d'un entretien préparatoire avec la responsable de l'accueil et de la politique documentaire de la médiathèque de Lezoux, il a été constaté que leur public ne ressentait pas le désir de mettre en place des projets de coacquisition plus prenants, et qu'il préfère opter pour les suggestions d'achats. Cet état d'esprit est intéressant à noter, car la médiathèque de Lezoux est une structure qui mis l'accent sur le participatif dès la construction du bâtiment⁴⁸. Depuis l'ouverture de la médiathèque en 2017, plusieurs projets participatifs ont été mis en place par des usager·e·s : jardin partagé, atelier de cuisine, atelier en rapport avec le textile (comme de la broderie). Il s'agit principalement d'une participation des publics à l'action culturelle, mais il existe quelques projets de participation en rapport avec les collections, dont un club de coacquisition sur les romans adolescents et jeunesse. L'établissement offre également à leur bénévole la possibilité de les accompagner en librairie afin de sélectionner des documents de littérature de fiction pour la jeunesse, en particulier les albums. Cependant, les initiatives de coacquisition demeurent à la marge à Lezoux et la suggestion d'achat reste la principale forme d'inclusion des usager·e·s dans l'acquisition des documents, non pas parce que les

⁴⁸BATS Raphaëlle, 2015. Partie 3, Construire une médiathèque avec ses utilisateurs : des expériences à Lezoux [En ligne]. In : *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, pp.94-104. Disponibl sur : [Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques - Construire une médiathèque avec ses utilisateurs : des expériences à Lezoux - Presses de l'enssib \(openedition.org\)](#)

bibliothécaires ne veulent pas aller plus loin, mais parce que le public n'est pas en demande d'autres formes de participation aux acquisitions, en particulier dans les collections adultes.

En définitif, la suggestion d'achat paraît aujourd'hui dépasser le simple niveau de la « consultation », tant dans l'esprit des bibliothécaires que dans l'esprit du public. Au vu de la représentativité statistique, dans certains pans de collections, des suggestions acquises, il existe effectivement une forme de reconnaissance de la pertinence des propositions du public, même si le bibliothécaire reste décisionnaire. Néanmoins, cette prise en considération accrue des suggestions d'achats peut aussi être considérée comme une forme de « prestation de services » où la demande individuelle d'un·e usager·e prend le pas sur la vision plus collective de la collection. Mais si l'acceptation de la suggestion s'inscrit dans un cadre où la politique documentaire est respectée, le risque d'un effet « prestation de services » est, à mon sens, moindre.

III- LES RAISONS D'INCLURE LE PUBLIC (OU NON)

III.1 – Augmenter l'implication des publics dans la vie des bibliothèques

Après avoir élaboré les conditions d'inclusion des usager·e·s, il est nécessaire de se poser la question des motivations qui poussent les médiathèques à impliquer le public dans les acquisitions.

Une des raisons principales identifiées par les bibliothécaires qui ont répondu à mon questionnaire est le fait que la participation encourage une plus grande implication des publics dans la vie de la structure. En effet, la participation est un outil démocratique dont l'objectif est de (re)donner une voix au citoyen, qu'il se sente inclus dans la prise de décision.

L'inclusion des usager·e·s dans la vie de l'établissement est d'autant plus cruciale pour les bibliothèques, que l'une des missions fondamentales de ces établissements est de garantir « l'accès de tous à la culture » comme le souligne l'article 1 de la loi Robert. Outre leur vocation d'espace ouvert à tou·te·s, qui garantit l'accès au savoir, les bibliothèques offrent également des espaces de médiation et de discussion afin

d'affûter l'esprit critique. C'est donc l'un des, pour ne pas dire le principal, établissement culturel qui est légitime à faire de la participation⁴⁹.

Comme les collections d'ouvrages et le développement de la lecture reste un des axes centraux des médiathèques, il paraît donc naturel d'inclure ces points dans le développement du participatif dans ces structures. Il ne faut pas négliger le fait qu'aux yeux de certain·e·s professionnel·le·s, la gestion des collections est encore considérée comme leur terrain de prédilection. Cela reste une mission qui sous-tend des compétences métiers spécifiques, et, l'idée d'inclure le public, qui est néophyte, fait débat⁵⁰. Mais pour les bibliothécaires qui ont mis en place, ou aimeraient mettre en place des projets de coacquisition, la participation est vu comme un levier qui permet de renforcer l'idée de « service public ». La construction commune des collections est gratifiante pour le public et elle peut même permettre un meilleur traitement des collections par les usager·e·s. Ainsi, un·e des répondant·e·s au questionnaire national a expliqué que développer du participatif a rendu les lecteur·trice·s plus soucieux et soucieuses de l'état des livres. Iels ont remarqué que les livres étaient moins dégradés, et que les retards diminuaient. Et cet état de fait paraît, finalement, logique : si le public se sent plus impliqué dans la vie des collections, il va y apporter plus de soin. De manière plus générale, impliquer les usager·e·s, du point de vue des bibliothécaires, c'est espérer que le public, par extension, s'approprie davantage la bibliothèque et ses collections.

III.2 – Proposer des collections encore plus proches des attentes du public

Impliquer davantage les publics dans la gestion des collections, c'est aussi permettre de renforcer le sens de ces dernières. Si l'acquisition de documents en bibliothèque est une mission centrale, qui nécessite des compétences métiers spécifiques, la finalité demeure de proposer une collection qui doit susciter l'intérêt

⁴⁹ BATS, Raphaëlle, 2016. La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux. *Bibliothèque(s)*. N°83. URL : [n° 83 : Pratiques participatives | Enssib](#)

⁵⁰ BATS, Raphaëlle (éd.), 2019. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. [Consulté le 1 juillet 2023]. La Boîte à outils. ISBN 978-2-37546-069-6. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesensib/4137>

du public. Dans cette logique, l'engagement plus actif des usager·e·s dans les acquisitions vise à offrir des collections encore plus proches des attentes de ces derniers.

C'est également l'une des raisons principales énoncées par les répondant·e·s au questionnaire. Evidemment, tou·te·s spécifient que la co-construction des collections avec le public doit se faire dans le respect d'une politique documentaire. Selon la responsable de la politique documentaire de la médiathèque de Lezoux, afin d'améliorer la pertinence de ces projets, il faudrait envisager de construire une charte documentaire partagée avec le public. Aujourd'hui, ce n'est pas la norme. Tous les projets que j'ai pu référencer lors de cette enquête s'appuient sur une politique documentaire préexistante. En tout cas, il existe un cadre. A mon sens, il est primordial que les critères de la politique documentaire soient explicités auprès des publics impliqués dans les acquisitions. Même si la majorité des ouvrages présentés dans ce type de projet sont présélectionnés et sont déjà conformes aux critères, le public se sentira d'autant plus légitime à participer, qu'il connaît la manière dont les bibliothécaires choisissent les ouvrages.

On pourrait même argumenter que faire participer les publics à la mise en place d'une politique documentaire est un niveau de participation encore plus concret que celui des acquisitions. En Nouvelle-Zélande, par exemple, il existe des comités « consultatifs ». Ces comités contribuent à la création, puis à l'évolution des grands axes et principes généraux liés aux acquisitions⁵¹. Les usager·e·s en Nouvelle-Zélande ne co-acquièrent pas en tant que tel, mais ils sont bien présents dans les discussions qui définissent les critères de ces acquisitions, ce qui renforce de manière significative le sens des collections, autant pour les professionnel·le·s que pour les publics. Bien entendu, il faut préciser que ces comités se sont développés dans un contexte précis : celui de la consultation des peuples autochtones du pays dans tous les aspects de la politique publique. Il s'agissait de diminuer l'inégalité de traitement subie par ces populations durant plusieurs décennies. Il s'agit néanmoins d'un exemple intéressant dont on pourrait s'inspirer pour élaborer des projets participatifs à l'égard des collections, encore plus avancés que ce qui existe déjà.

⁵¹ OSBORNE, Sarah et GORMAN, G. E., 2006. Community Consultation and Collection Development Policies in Medium-Sized New Zealand Public Libraries. . 4 juillet 2006. Vol. 56, n° 2, pp. 73-82. DOI [10.1515/LIBR.2006.73](https://doi.org/10.1515/LIBR.2006.73)

III.3 – Et le temps ?

Si certaines raisons, très pertinentes, justifient la participation des publics aux acquisitions, il y a également des obstacles à la réalisation de tels projets.

Le premier d'entre eux est le manque de temps. Nous l'avons vu, inclure les usager·e·s dans les acquisitions de façon plus directe sous-tend souvent des temps de réunions. Or, les temps de disponibilité des professionnel·le·s comme des publics peuvent être très limités, ce qui rend l'organisation de ces temps ardue. Certain·e·s bibliothécaires n'osent donc pas se lancer à cause de ce paramètre. C'est aussi un critère qui peut limiter la participation du public. Dans la dernière partie de ce mémoire, nous verrons que le profil des participant·e·s aux projets de coacquisition est souvent assez homogène et correspond à des catégories de personnes assez spécifiques. Le manque de public disponible est d'ailleurs un autre obstacle identifié par les bibliothécaires.

Le deuxième frein à la mise en place de projets participatifs autour des acquisitions du côté des professionnel·le·s est le manque de budget dédié à ces derniers. Il est en effet nécessaire que les bibliothécaires réservent une partie de leur budget annuel d'acquisition à la coacquisition. Or, les bibliothécaires ne peuvent pas toujours consacrer des sommes très importantes à la coacquisition en fonction de la taille des structures et du découpage budgétaire selon les différents pans de collections. Cet argument des professionnel·le·s met en lumière un aspect important de leur perception de la participation des publics aux acquisitions : s'ils sont prêts à inclure les publics dans les acquisitions, cela doit rester une modalité, parmi d'autres, d'achats des documents. L'acquisition de l'ensemble des documents d'une collection par la coacquisition n'est pas encore envisagée. Les bibliothécaires souhaitent garder la possibilité de passer des commandes qui sont constituées par leur veille personnelle, ou qui soient le résultat de la sélection par les offices non-participatifs. Pour eux, dépenser plus d'argent dans des projets de coacquisition doit être conditionné à des créations de budgets spécifiques à ces projets.

Chapitre 2 : La coacquisition : un développement bien present mais timide

CHAPITRE 3 : LA COACQUISITION DU POINT DE VUE DU PUBLIC

I- DES PROJETS PARTICIPATIFS FLECHES ENVERS LE PUBLIC ADOLESCENT : LE CAS DES COLLECTIONS DE MANGAS

I.1 - Une volonté de la part des professionnel·le·s

Que ce soit par le questionnaire national ou par différentes enquêtes de terrain, j'ai remarqué une prédominance de club de coacquisition autour des BD et des mangas avec les publics adolescents. Deux des neuf personnes de l'enquête qui ont confirmé faire participer les publics ont spécifié que c'était sur les collections de BD et mangas adolescents. A cela se rajoute, 2 personnes qui ont notifié le souhait de monter un projet participatif. Pour ces deux individus, il s'agissait d'un projet en manga adolescent.

En plus de l'enquête au niveau national, j'ai identifié 3 structures au sein de la métropole de Lyon qui collaborent avec les publics adolescents sur ces pans documentaires : la bibliothèque municipale de Lyon avec *Fun en bulles*, la MLIS à Villeurbanne avec le *club des otakus* et la médiathèque de Rillieux-le-Pape avec *Concilia'bulles*.

Il est important de préciser que le club de coacquisition à Rillieux n'est pas limité au public adolescent : il concerne également l'acquisition des BD adultes. En revanche, *Fun en bulles* et le *club des otakus* sont des projets fléchés spécifiquement sur les publics adolescents. Dans tous les cas, il est difficile de ne pas observer une tendance à créer des projets de coacquisitions avec les adolescent·e·s. Il est donc naturel de se demander pourquoi.

Une première explication pourrait être à chercher dans la problématique générale des bibliothèques qui peinent à attirer les publics qui ont entre 12 et 25 ans en bibliothèque. L'inquiétude face à la baisse des pratiques de lecture chez les

adolescent·e·s et les jeunes adultes a récemment refait surface après la publication du baromètre du CNL (Conseil national du Livre) en 2023. 80% des 15-24 ans se disent lecteur·trice·s : ceci représente une baisse de 12 points par rapport aux chiffres de 2019. Un·e jeune sur cinq affirmerait même ne pas lire du tout selon le baromètre⁵². Cette baisse d'intérêt observée par le CNL fait écho aux discours des professionnel·le·s de bibliothèques avec lesquels j'ai pu échanger depuis mon introduction à ce milieu de la lecture publique en 2021, lorsque j'ai réalisé un service civique au sein de la BML. J'ai souvent entendu, ces trois dernières années, les bibliothécaires affirmer que le public qui fréquentent le moins leurs structures sont les adolescent·e·s, à partir de 13/14 ans, et les jeunes adultes. Et si ces publics fréquentent les bibliothèques, leurs pratiques ne sont pas forcément liés à la lecture. Un grand axe de développement des bibliothèques afin de (ré)attirer les adolescent·e·s en bibliothèque est la mise en place d'espaces d'accès au numérique et, notamment, aux jeux vidéo⁵³.

Au-delà de la réflexion des espaces à créer pour les jeunes, dans un contexte où le numérique prend une place de plus en plus importante dans leurs pratiques, un deuxième axe développé en bibliothèque de lecture publique afin d'attirer et fidéliser le public adolescent est de mettre en place des projets d'inclusions de ces derniers dans les acquisitions⁵⁴. Or, chez les 15-25 ans, le médium le plus populaire ces dernières années sont bien la BD et les mangas, comme le confirme le baromètre du CNL de l'an dernier.

On trouve donc la deuxième raison qui explique le focus des bibliothécaires à développer des projets de coacquisition avec leur public adolescent sur ces pans documentaires spécifiques : les BD et les mangas sont les types de documents qu'ils empruntent le plus. Inclure ces publics dans leurs acquisitions paraît donc logique.

⁵² CENTRE NATIONAL DU LIVRE, 11 avril 2023. *Baromètre « Les Français et la lecture » | 2023* [En ligne]. Disponible sur : [Baromètre "Les Français et la lecture" | 2023 \(centrenationaldulivre.fr\)](https://centrenationaldulivre.fr/2023)

⁵³ NORMANDIE LIVRE & LECTURE, 20 juin 2023. *Retour sur la journée professionnelle : Adolescents, bibliothèques et pratiques de lecture – 4 mai 2023* [En ligne]. Disponible sur : [Retour sur la journée professionnelle : Adolescents, bibliothèques et pratiques de lecture - 4 mai 2023 - Normandie Livre & Lecture](https://normandie.livre-et-lecture.fr/retour-sur-la-journee-professionnelle-adolescents-bibliothèques-et-pratiques-de-lecture-4-mai-2023)

⁵⁴ ABF, octobre 2021. *Les ados en bibliothèque, une éternelle question : compte rendu de la journée d'étude du 14 octobre 2021* [En ligne]. Disponible sur : [Les ados en bibliothèque, une éternelle question: compte rendu de la journée d'étude du 14 octobre 2021 - Association des Bibliothécaires de France - Groupe régional Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse \(abf.asso.fr\)](https://abf.asso.fr/les-ados-en-bibliothèque-une-éternelle-question-compte-rendu-de-la-journée-d'étude-du-14-octobre-2021)

III.2 - Une occasion pour les jeunes de partager leur passion

Si un des objectifs des bibliothécaires en créant des clubs de coacquisition avec les adolescent·e·s est d'attirer et fidéliser ce public, il faut se demander ce que retirent les jeunes qui participent à ces projets.

J'ai pu officiellement mener deux entretiens avec des participant·e·s au *club des otakus* de Villeurbanne. Si le chiffre reste faible, ces entretiens, couplés à l'observation d'une des réunions du club, permet de dresser des premières conclusions. En outre, j'avais déjà mené une enquête, dans le cadre d'un de mes cours de M1, sur le déroulement de *Fun en bulles* à la BML.

Le dispositif *Fun en bulles* à la BML est divisé par bibliothèques de territoires. Mon étude portait sur le club du territoire « centre » du réseau, qui comprenait la bibliothèque de la Croix-Rousse ainsi que la bibliothèque du 6^e. Quant au *club des otakus*, c'est un projet propre à la MLIS, et ne concerne pas d'autres bibliothèques du réseau villeurbannais.

Cette différenciation est importante à noter car elle rajoute un niveau de complexité. Ainsi, pour *Fun en bulles*, en plus de devoir sélectionner les ouvrages, les participant·e·s devaient également décider pour chaque ouvrage, s'il allait finir à la bibliothèque de la Croix-Rousse ou à la bibliothèque du 6^e arrondissement. Dans le cadre du club de la MLIS, ils n'ont pas ce choix à faire. En revanche, la bibliothécaire leur demande si ce sont plutôt des documents à placer dans le fond de mangas jeunesse ou le fond de manga « adulte ».

Comme c'était un travail limité, à réaliser pour un cours, je n'avais pas mené d'entretien avec les jeunes. En revanche, j'avais observé une de leur réunion de façon assez approfondie. Au vu des fortes ressemblances entre les deux projets, cela permet, à mon sens, de fournir une analyse qui reste pertinente, bien qu'elle mériterait d'être complétée par une enquête de terrain qui comprendrait plus de projets du même type avec les adolescent·e·s, à une échelle plus étendue que la métropole de Lyon.

La première observation assez concluante qui ressort de cette étude de deux clubs de coacquisitions BD/mangas avec les adolescent·e·s est qu'ils sont des espaces de rencontres et d'échanges pour ces jeunes.

Que ce soit le club de Lyon ou de Villeurbanne, le déroulé est sensiblement équivalent : les jeunes sont appelés à lire les ouvrages présélectionnés par les bibliothécaires durant 1h15 (voire 1h30, grand maximum). En général, les participant·e·s prennent le temps de lecture au sérieux et tente de lire en entier les mangas ou les BD de la sélection qui captent leur attention. S'ils ne lisent pas certains documents en entier, ils essayent au moins de lire assez de pages pour évaluer correctement la qualité de ces derniers. Suite à la lecture, les bibliothécaires réservent 30 à 45 minutes de discussions. Ils reviennent sur chaque document, un par un, en débattent, et font le choix de les garder (ou non).

Ce temps consacré à la discussion est une opportunité de sociabilisation et d'échanges autour de leur passion pour le médium pour ces adolescent·e·s, qui ont entre 12 et 20 ans. Ces temps de débats sont d'autant plus importants qu'ils semblent être une attente des participant·e·s : dans les deux entretiens que j'ai menés pour analyser le *club des otakus*, c'était une raison mentionnée par les interrogé·e·s pour expliquer leur participation au projet.

Néanmoins, si la possibilité de rencontrer des passionné·e·s de leur âge semble être une motivation, tou·te·s les participant·e·s n'ont pas le même niveau d'aisance pour prendre la parole et échanger avec leurs camarades. Ainsi, pour la réunion *Fun en bulles* à laquelle j'ai assisté à Lyon l'an dernier, il y avait six jeunes présents, entre 11 et 17 ans, dont cinq qui étaient des habitué·e·s. Parmi eux, quatre prenaient réellement la parole et débattaient entre eux des ouvrages.

Pour la réunion du *club des otakus* de la MLIS que j'ai observée, cinq personnes étaient présentes. Ils avaient entre 12 et 20 ans. J'ai pu observer une discussion informelle pendant le temps consacré à la lecture des documents lors de cette réunion, que je n'avais pas observé à Lyon. C'étaient 2 jeunes filles, du même âge, assises l'une à côté de l'autre. Elles ne se connaissaient pas avant la réunion. Elles ont donc sympathisé en échangeant leurs ressentis sur les ouvrages qu'elles lisaient. Elles ont d'ailleurs fait partie des trois participant·e·s qui osaient prendre la parole lors du temps de discussion sans que les bibliothécaires ne les y poussent.

Pour les personnes plus timides, dans les deux groupes, j'ai pu constater que les autres participant·e·s n'allaient pas naturellement leur demander leur avis pour les inclure davantage dans la discussion. Dans les deux cas, ce sont les bibliothécaires qui leur ont demandé leur avis afin qu'ils puissent s'exprimer. De par leur timidité, ces deux jeunes n'ont d'ailleurs pas été très éloquent·e·s et se sont limité à dire si ils avaient aimé ou non le document sans argumenter davantage. Au contraire, les participant·e·s plus loquaces avaient tendance à argumenter, pousser leur réflexion pour justifier de garder ou non un ouvrage.

La sociabilisation a donc bien lieu lors de ces réunions, à condition que les jeunes qui participent soient naturellement sociables, ou bien que ce soit des habitué·e·s qui ont donc eu le temps de gagner en confiance au sein du groupe.

I.3 - Quel gain d'expertise pour les adolescent·e·s ?

Si l'aspect socialisant est avancé par les jeunes dans leurs entretiens, et qu'il est identifié comme source de motivation à la participation par les professionnel·le·s, ce n'est pas l'unique raison, et d'ailleurs pas la principale, qui pousse les professionnel·le·s en bibliothèque de lecture publique à développer des projets participatifs sur les acquisitions.

Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, un des objectifs à atteindre, par la mise en place de la coacquisition, est de proposer une collection au plus proche des attentes des lecteur·trice·s. Ce but recherché amène à se poser deux questions : est-ce que ces clubs de coacquisition permettent aux jeunes participant à ces projets de développer une forme de connaissance, voire d'expertise sur les collections ? Et est-ce que les documents coacquis conviennent bien au public emprunteur ?

Sur la question de l'expertise des adolescent·e·s qui participent à l'acquisition des collections de mangas et de BD, le niveau dépend des âges et de la période de temps depuis laquelle ils participent au projet. En effet, dans les deux clubs que j'ai observés, j'ai constaté que les participant·e·s qui poussaient leur réflexion assez loin était les plus ancien·ne·s de chaque club. Lorsqu'ils sont présents depuis plusieurs années, leur connaissance du fonds peut être très fine. Cela leur permet de prendre en compte des critères de choix qui sont très exigeants. Ils peuvent, par exemple,

décider qu'un manga ne soit pas gardé parce qu'il existe déjà une œuvre semblable, en style et en intrigue, dans la collection. Dans le cadre de *Fun en bulles*, le bibliothécaire responsable du projet à la bibliothèque du 6^e arrondissement admet même volontiers que les jeunes ont parfois une meilleure connaissance du fonds de mangas que lui-même.

De manière générale, comme les jeunes sont passionnés par ce genre littéraire, leur réflexion autour des ouvrages présélectionnés lors des réunions d'acquisitions est assez bien argumenté. Ils vont discuter du style du dessin, de la profondeur (ou non) d'une intrigue. S'il y a toujours une forme de subjectivité dans l'appréciation d'une œuvre, le choix de sélectionner les ouvrages va tout de même souvent au-delà de la réflexion « j'ai aimé donc on garde le livre ». Il semblerait que cette réflexion poussée soit rendue possible chez les participant·e·s grâce aux temps communs de discussions. Une des jeunes filles qui participent au *club des otakus* à Villeurbanne que j'ai interrogé m'a ainsi dit qu'un bon indicateur, pour elle, pour garder un livre, était de voir s'il faisait consensus auprès de la majorité du groupe. En effet, pour cette participante, comme le groupe est composé de passionné·e·s, elle considérait que c'était souvent bon signe si un des ouvrages plaisait à tout le groupe (ou presque).

Au-delà de leurs critères, plus ou moins personnels, les deux groupes observés avaient également en tête les critères des professionnel·le·s lors de leurs délibérations. A Lyon, comme à Villeurbanne, le critère principal des bibliothécaires était l'hétérogénéité des collections. Selon eux, ce critère est respecté. En outre, chacun des clubs demande un autre choix que le simple fait de garder ou non tels documents des sélections.

Comme cité plus haut, les jeunes qui participent à *Fun en bulles* doivent aussi décider si un document va rejoindre le fond de la bibliothèque de la Croix-Rousse ou celle du 6^e arrondissement. Cela les oblige à avoir une vision globale des collections, mais aussi des publics, de chaque bibliothèque afin de mesurer la pertinence d'envoyer les ouvrages dans telle ou telle structure. Les bibliothécaires, s'ils les guident parfois sur ce volet, arrivent à échanger de manière assez efficace avec les jeunes pour qu'ils gagnent en autonomie au fur et à mesure des séances. Lors de la réunion à laquelle j'ai assisté, les habitué·e·s étaient à l'aise, et pouvait choisir en autonomie.

Pour le *club des otakus*, la bibliothécaire leur demandait si les mangas sélectionnés devaient rejoindre le fond « jeunesse » ou le fond « adultes ». En effet, la présélection concerne des mangas « adolescents ». Or, ces mangas peuvent viser un public qui a entre 12 et 20 ans. Certains mangas des sélections traitent de sujets durs, voir violents, qui sont automatiquement envoyés dans le fond « adulte » par les jeunes. Mais certains mangas ont parfois des intrigues plus simples, avec des personnages moins développés, qui visent plus un public qui rentre dans l'adolescence et qui est jugé par les participant·e·s comme ayant leurs places dans le fond jeunesse. Selon la bibliothécaire référente du club, le choix des jeunes sur ce sujet est souvent pertinent.

Dans l'ensemble, les bibliothécaires étaient donc satisfait·e·s des sélections des jeunes. Le responsable du groupe de coacquisition à Lyon a même spécifié que les ouvrages acquis par les jeunes représentaient bien l'offre éditoriale globale. Le fait, pour les jeunes, d'avoir conscience de ce que les bibliothécaires attendent d'eux leur permet aussi de développer une forme de connaissance sur le métier de bibliothécaire. En effet, ces clubs sont aussi l'occasion pour les professionnel·le·s de discuter de leur métier avec les adolescent·e·s et de leur apprendre quelques notions de politique documentaire.

Ces deux clubs de coacquisition avec les adolescent·e·s apportent donc une vraie plus-value en terme de connaissance des collections, et de façon plus globale, des savoirs bibliothéconomiques, pour les publics participants. Il y a une forme d'*empowerment* de ces jeunes, auxquels les bibliothécaires font confiance pour acquérir des documents et participer donc à une des missions fondamentales de ces structures. Et c'est bien un des buts auquel veut tendre la participation : déléguer un vrai pouvoir de décision aux citoyen·ne·s, comme l'a bien défini Arnstein dans son échelle de la participation.

Faire participer les usager·e·s aux acquisitions en bibliothèque devrait également permettre, dans l'idéal de renforcer l'attraction des collections auprès des publics.

Dans le cadre du projet *Fun en bulles* sur les bibliothèques de la Croix-Rousse et du 6^e arrondissement, les achats du club représentent 40% de la collection totale. Les documents sont d'ailleurs bien identifiés dans les rayonnages, avec une pastille « Fun en bulles » collée sur ces derniers. A la Croix-Rousse, la bibliothécaire référente de ce fond n'avait pas de statistiques précises à me fournir mais, elle savait

que les documents estampillés « Fun en bulles » sortaient bien, et même, qu'ils sortaient plus souvent que le reste des fonds de BD et de mangas. Dans le 6^e, le taux de rotation des documents du club de coacquisition était de 9,78%, contre 8,36% pour le reste du fonds : il y avait donc une différence mais assez moindre. Cela s'explique par le fait que les fonds de BD et de mangas sont bien empruntés en général en médiathèque. La bibliothécaire qui gérait le *club des otakus* à Villeurbanne avait le même son de cloche : elle n'a pas de statistique précise mais elle savait que sa collection de manga sortait bien, club de coacquisition ou non. Cela dit, il aurait fallu pouvoir avoir accès à des chiffres pour savoir si les documents du club manga étaient encore davantage empruntés que les documents non estampillés « club manga ».

II- LA PARTICIPATION DES PUBLICS ADULTES AUX ACQUISITIONS

II.1 – La coacquisition sur la littérature de fiction

Je n'ai pas réussi à identifier un grand nombre de projets de coacquisition pour les collections adultes en médiathèque. Si l'on cherche au-delà du pan documentaire des romans de fiction, il existe un exemple de projet de coacquisition en musique, mené à la BML⁵⁵. Débuté en 2013, ce groupe de coacquisition n'existe plus à la Croix-Rousse.

Pour les projets participatifs en lien avec les documents de fiction, j'ai pu travailler sur un exemple, au sein de la MLIS, à Villeurbanne : un office participatif.

Ce groupe est récent. Il a été mis en place en 2023, par la bibliothécaire gestionnaire des romans francophones dans l'établissement. Cela faisait plusieurs années qu'elle réfléchissait à intégrer davantage les publics dans les acquisitions. Lors d'un entretien, elle m'a expliqué qu'elle a décidé de sauter le pas après avoir lu dans *Viva*,

⁵⁵ FONTENILLE, Pascale. 2015. Partie 2. Chapitre 2. Montez le son ! Une collection qui vous ressemble. In : *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, pp.58-65

le magazine municipal villeurbannais, un article de l' élu à la culture de la ville, qui exprimait le souhait que les agent·e·s de la commune s'emparent de la question de la participation. C'est donc un souhait explicite d'un élu de la collectivité qui a entraîné la mise en action de cette bibliothécaire. On retrouve donc l'effet de la « volonté politique » comme moteur à la mise en place de projets participatifs. C'était un des leviers principaux que nous avons identifié en analysant les résultats du questionnaire national dans la partie précédente.

Cet office participatif a lieu deux fois dans l'année. Ils sont directement liés aux offices dits « classiques » du groupe d'acquéreur·se·s du réseau en littérature de fiction adulte. Afin de constituer un premier noyau de lecteurs et de lectrices, la bibliothécaire en charge du projet s'est appuyé sur un groupe préexistant : les participant·e·s du *Prix Summer*.

Le *Prix Summer* est un projet porté par la fête du livre de Bron. Chaque année, le comité d'organisation du festival sélectionne cinq ouvrages parus lors de la rentrée littéraire de l'automne. Ce festival collabore avec plusieurs médiathèques de la métropole de Lyon. L'idée est la suivante : les lecteur·trice·s se rendent dans la médiathèque participant au prix la plus proche de chez eux et de chez eux/elles et s'inscrivent auprès des médiathécaires. C'est donc sur le groupe de participant·e·s du prix inscrit à la MLIS que s'est reposé la médiathécaire afin de lancer l'office participatif.

Pour résumer, elle leur a parlé à vive voix du projet et puis a noté les noms des personnes intéressées pour participer. Evidemment, elle a ensuite réalisé une communication plus large, à l'aide d'affiches et de flyers, pour que toute personne fréquentant la structure soit tenue informé de la création de ce groupe de coacquisition. Si le premier office en 2023 était donc largement constitué des participant·e·s au *Prix Summer*, la médiathécaire en charge de l'office accueille des nouveaux arrivants à chaque réunion grâce à la communication globale faite en salle.

En 2023, elle a réalisé trois offices participatifs, ce qui correspond au nombre d'offices « classiques » qui ont lieu sur le réseau des médiathèques villeurbannaises en littérature de fiction adulte. Mais un des offices coïncidait avec la période de lecture des livres du *Prix Summer*. Comme le groupe est constitué d'un certain nombre de participant·e·s au prix, il était compliqué pour ces dernier·e·s de ne pas s'emmêler entre la sélection de l'office et celle du prix. La médiathécaire en charge

du projet a donc décidé de ne pas réaliser l'office qui croiserait la période du prix pour l'année 2024. Cela explique pourquoi il n'y aura que deux offices participatifs cette année, alors qu'il y aura bien trois offices « classiques ».

J'ai expliqué, dans la partie précédente, la manière dont s'organise ces offices participatifs. Lors de l'office classique, les bibliothécaires sélectionnent les ouvrages qu'ils souhaitent lire eux-mêmes. Pour ceux qui n'ont pas été sélectionnés, ils sont alors proposés au public à l'office participatif. Si cette organisation peut paraître injuste, car les documents proposés au public ne représentent pas la totalité de la sélection originelle, cela permet tout de même aux bibliothécaires de récolter des avis sur ces documents, qu'ils n'auraient jamais eu le temps de lire eux-mêmes. Cela ne signifie pas que ces ouvrages n'auraient pas été gardé, mais le critère de choix aurait été plus aléatoire et se serait porté sur le seul résumé, et une lecture rapide de quelques pages alors qu'en les proposant aux lecteur·trice·s, iels peuvent baser leur choix sur un avis critique argumenté sur la totalité du livre.

II.2 – Un public homogène ?

La question qui reste à se poser est de comprendre quelles sont les raisons pour le public de participer à un office participatif.

Dans le cadre de mon analyse de ce projet participatif, j'ai pu interroger trois participant·e·s ; deux femmes et un homme. Deux des personnes interrogées font également partie du comité de lecture du *Prix Summer*. La troisième personne a été mis au courant par une discussion en salle avec une bibliothécaire. En tant qu'habituée de la bibliothèque et grande lectrice, l'agente avait jugé qu'un tel projet pourrait l'intéresser.

Les trois personnes interrogées avaient des profils assez similaires :

Personnes interrogées	Genre	Age	CSP
Personne 1	Homme	67 ans	Retraité, ancien cadre en entreprise

Personne 2	Femme	73 ans	Retraité, ancienne documentaliste
Personne 3	Femme	67 ans	Retraité, ancienne technicienne de labo

Iels sont tou·te·s retraité·e·s. En outre, iels sont plutôt issu·e·s des classes moyennes, et occupaient des emplois de cadre ou de profession intellectuelle supérieure.

Ces répondant·e·s sont plutôt représentatifs du reste du groupe qui participe aux offices. En effet, j’ai pu observer que la grande majorité des participant·e·s étaient des personnes majoritairement retraitées, qui avaient tou·te·s un certain bagage culturel. Cette démographie rejoint le découpage global que l’on retrouve dans les statistiques de l’INSEE pour la commune. En effet, en 2021, 23,1% des villeurbannais·e·s étaient des retraités. Cependant, il existe un public de lecteur·trice·s qui sont dans la vie active et qui empruntent à la MLIS, parfois de façon régulière. On peut donc se demander pourquoi ce ne sont que les retraité·e·s, en majorité, qui participent aux offices ? Selon la bibliothécaire responsable du projet, une des raisons de ce découpage est que l’office demande à lire dans un temps imparti, souvent court. Et les retraité·e·s ont naturellement plus de temps libre pour pouvoir lire rapidement un ouvrage. Mais cet argument a ses limites : certain·e·s travailleur·se·s ont un rythme de lecture soutenu. Iels arriveraient sans doute à trouver le temps de lire et rédiger une critique en une ou deux semaines. La raison de leur absence dans cet office ne doit pas être limitée à cette raison du manque de temps.

A mon avis, les dates des offices participatifs sont une autre raison de leur absence. En effet, les réunions de l’office participatif ont lieu l’après-midi, entre 14h et 15h, un jour de semaine. Or ce sont des horaires de travail pour la majorité des personnes dans la vie active. Iels ne peuvent donc pas se déplacer. Et s’il est toujours possible de venir emprunter des livres de l’office après l’horaire de la réunion, s’ils restent des ouvrages après cette dernière, les usager·e·s ne sont pas toujours au courant de cette option. Il faudrait tenter de communiquer davantage auprès des publics qui

travaillent, et qui viennent emprunter régulièrement des romans, sur cette organisation pour voir s'ils finiraient par s'inscrire sur la liste des participant·e·s aux offices.

Pour revenir à la démographie globale du groupe de participant·e·s, ce sont également les professions intermédiaires et les emplois de cadres que l'on retrouve le plus régulièrement à Villeurbanne avec environ 16% de la population pour chacun⁵⁶. En comparaison, les ouvriers et ouvrières représente 8% de la population de la commune. Il n'est donc pas étonnant que les ouvrier·e·s ne soient pas représentés mais cela n'empêche pas de se questionner sur cette absence. Les ouvrier·e·s lisent-ils moins ?

Selon l'observatoire des inégalités, l'accès au livre reste profondément inégal. Selon une enquête menée en 2021, 47% des ouvrier·e·s déclarent ne pas lire et 37% disent lire 1 à 10 livres dans l'année. Au contraire 48% des cadres et 36% des professions intermédiaires déclarent lire 10 livres ou plus dans l'année⁵⁷. La disparité globale dans les pratiques de lecture se retrouve donc dans la démographie des publics qui participent aux acquisitions en bibliothèque.

Au-delà de la participation, ces inégalités sociales sont un point de vigilance dont les médiathèques ont conscience. Une de leur mission est bien de garantir l'accès à la culture pour tou·te·s et, donc, d'essayer de développer la lecture chez ses catégories de populations. Tant que la lecture ne sera pas une pratique plus courante, il sera difficile pour les médiathèques d'attirer ces publics dans des projets participatifs. L'intérêt pour la coacquisition chez les publics est intrinsèquement lié à leur goût pour la lecture.

II.3 – Garder une habitude de lecture

Tou·te·s les participant·e·s étaient également de grand·e·s lecteur·trice·s. Leur passion pour la lecture était un des arguments avancés en entretien lorsque je leur demandais pourquoi ils participaient à cet office. Au-delà de cet état de fait, qui

⁵⁶INSEE, 27 juin 2024. *Dossier complet, Commune de Villeurbanne (69266)* [En ligne]. Disponible sur : [Dossier complet – Commune de Villeurbanne \(69266\) | Insee](#)

⁵⁷OBSERVATOIRE DES INEGALITES, 2 septembre 2021. *Un accès au livre profondément inégal selon les milieux sociaux* [En ligne]. Disponible sur : [Un accès au livre profondément inégal selon les milieux sociaux \(inegalites.fr\)](#)

semble finalement assez évident, ce projet participatif les intéressait aussi parce que cela les « oblige » à lire un ou plusieurs ouvrages dans un temps imparti. Il y a donc une volonté de maintenir un certain rythme de lecture. De plus, dans le cadre de l'office participatif, iels doivent rédiger un avis critique. Il y a donc également une envie de participer à ce type de projet afin de pouvoir continuer de faire fonctionner son esprit critique lors de la rédaction de leur avis argumenté sur un document. Pour résumer, participer à un office leur permet de maintenir une activité intellectuelle et de les stimuler.

Maintenir une activité intellectuelle n'était pas les seules raisons qui poussaient le public à participer. Ces offices participatifs sont aussi l'occasion pour ce public néophyte de découvrir des nouveautés. Comme me l'a précisé la médiathécaire en charge de l'office, les sélections sont majoritairement constituées de premiers romans. Les participant·e·s ont donc l'occasion de découvrir de nouveaux auteurs et de nouvelles autrices.

II.4 – Un apport dans les deux sens

Comme ce public a l'habitude de lire, ils apportent une vraie réflexion dans leur critique. L'office participatif a donc un sens pour la professionnelle qui s'en occupe. En effet, elle a remarqué que les critiques des usager·e·s participant à l'office sont vraiment très poussées. Il ne s'agit pas simplement d'énoncer s'iels ont aimé ou non. Ainsi, le style d'écriture va être un critère de choix important pour ces lecteurs et lectrices comme iels me l'ont dit par eux-mêmes lors de nos entretiens. Le sujet traité par un livre peut également être un argument avancé par les participant·e·s : iels essaient de jauger si le sujet est assez intéressant pour attirer un maximum de lecteurs et de lectrices.

Ce niveau d'analyse est vraiment considéré comme une aide précieuse par la bibliothécaire. En général, les ouvrages que le public souhaite inclure dans les collections sont bien conservés dans la sélection finale. Et même si les ouvrages proposés à l'office participatif ne représentent qu'une partie de la première sélection, le public n'est pas frustré. Ils font assez confiance aux bibliothécaires pour choisir les ouvrages, auxquels iels n'ont pas eu accès, de façon pertinente. Ce qui compte davantage pour ce public est d'être impliqué, même si ce n'est que sur une sélection

réduite de titres, et de savoir qu'il a joué un vrai rôle d'assistance pour les professionnel·le·s dans le choix final des ouvrages.

Quant à la bibliothécaire responsable de l'office participatif, c'est l'occasion pour elle d'échanger avec ce public et de leur faire découvrir comment iels sélectionnent les ouvrages. Un des participants à ce projet a d'ailleurs mentionné le fait que l'office participatif lui a permis de prendre conscience du vrai travail de curation mené par les bibliothécaires dans la sélection des ouvrages. Cet office participatif permet donc un échange autour du métier, qui renforce la relation de confiance entre le·a professionnel·le de bibliothèque et l'utilisateur·e.

Si l'office participatif porté à la MLIS semble satisfaire le public qui participe autant que la bibliothécaire qui s'en charge, les ouvrages qui sont sélectionnés par ce biais représente un tout petit nombre d'ouvrages, sur la totalité des documents acquis dans l'année. Il n'y a d'ailleurs pas de valorisation par un logo des ouvrages sélectionnés par le groupe de coacquisition. Cela dit, l'office participatif de la MLIS est récent, et s'il continue de fonctionner et d'attirer de nouveaux publics, malgré le nombre limité d'office dans l'année, le projet pourrait devenir un catalyseur pour développer davantage le participatif dans les acquisitions de la collection de fiction adulte, au-delà des temps d'offices.

II.5 – Un autre exemple : une coacquisition en BD adultes

Au côté du *club des otakus* et de l'office participatif, il existe un troisième groupe de coacquisition sur le réseau de bibliothèque villeurbannais : le KRILL, un club qui concerne la BD adulte.

Tout comme pour le club de coacquisition en romans, le KRILL propose une sélection d'ouvrages de l'office. Sauf qu'au contraire de l'office participatif, le bibliothécaire en charge du projet propose la sélection complète du libraire au public.

Comme pour les clubs mangas de la MLIS et de la BML, le KRILL se réunit, durant 2 à 3h. Le public est invité à lire les documents puis à rédiger leur avis. Les participant·e·s ont la possibilité d'emprunter, à la fin de la réunion, les documents qu'iels n'ont pas eu le temps de lire et qui les intéresse. Iels n'ont pas de temps dédié à la discussion mais les habitué·e·s échangent parfois leurs avis pendant la réunion

malgré tout. Tout comme pour le public des offices participatifs, l'avis des participant·e·s est très poussé. Par exemple, un des usagers juge la cohérence entre le graphisme et le texte. Participant depuis le début du KRILL, il a également développé une connaissance de la collection qui lui permet de faire un choix pour assurer l'hétérogénéité du fond. Par exemple, il aura tendance à conseiller de ne pas garder un document s'il sait qu'il existe déjà un ouvrage similaire et récent dans les collections. Il y a donc une forme d'expertise qui est semblable à celle des adolescent·e·s qui participent aux clubs mangas à Villeurbanne et à Lyon.

Le public du KRILL est sans doute le public le plus hétérogène que j'ai rencontré lors de mon étude. Il y avait des personnes dans la vie active, qui étaient âgées de 30 et 60 ans mais aussi quelques retraité·e·s. Deux usagers avec qui j'ai pu discuter lors d'une réunion du KRILL travaillaient dans le milieu de la culture. Cependant, je n'ai pas pu interroger assez de participants et de participantes pour avoir une vision correcte des catégories sociales qui sont représentées au KRILL.

Encore une fois, pour le bibliothécaire en charge du fonds, cela est très utile pour lui d'être entouré de personnes passionnées. Il sait qu'il peut leur faire confiance et garde donc souvent les documents que le public juge bon de conserver. Les documents du KRILL sont ensuite signalés par un autocollant en rayon. Ils représentent, selon le bibliothécaire, 10 à 20% de la collection totale des BD du Rize et les documents du KRILL sortent très bien.

Le KRILL est un projet intéressant car, la participation du public ne s'arrête pas à la simple acquisition des documents. En effet, lors du lancement du club en 2018, la bibliothécaire alors en charge du projet, a travaillé en étroite collaboration avec des usager·e·s identifié·e·s comme des passionné·e·s de BD pour trouver le nom du futur club de coacquisition. C'est également un usager qui a créé le logo du club : une crevette. La crevette a été choisie pour faire référence au krill, petit crustacé marin qui ressemble à une crevette.

III- DES LIMITES A LA COACQUISITION ?

III.1 – Une méthode pertinente pour tous les pans documentaires ?

Tous les projets de coacquisition avec le public que j'ai pu identifier dans le cadre de mes différentes études ont un point en commun : ils concernent la littérature de fiction. Pourquoi ne trouvons-nous pas d'écho à des projets d'inclusion des usager·e·s dans les acquisitions de livres ou de films documentaires ?

Le manque de projets participatifs autour des collections de documentaires repose sans doute sur le fait que ce n'est pas une méthode jugée pertinente, ni par le public, ni par les professionnel·le·s. Je manque d'informations empiriques de par des entretiens ou des études de terrain. Je ne pourrais donc avancer que des hypothèses vis-à-vis de ce que j'ai expérimenté en travaillant dans des structures de lecture publique.

Une première piste est que les professionnel·le·s pourraient être plus résistant·e·s à l'idée d'inclure le public dans l'acquisition des documentaires. En effet, ce sont des collections qui demandent un certain niveau de prudence. Il existe un nombre assez important d'ouvrages qui se veulent instructifs mais toutes les éditions ne se valent pas. Il faut donc avoir une bonne connaissance de l'environnement éditorial et être plus vigilant·e vis-à-vis des auteur·trice·s. Il faut également assurer la pluralité d'opinion dans ces collections, notamment pour les sciences humaines et sociales. Il y a donc un certain nombre de critères plus ou moins exigeant à prendre en compte qui sous-tendrait un temps non négligeable de discussion voir de formation des usager·e·s. Or, les professionnel·le·s n'ont pas forcément ce temps à disposition.

En outre, le public n'est pas forcément en demande de participation sur les collections d'ouvrages documentaires. L'ouvrage documentaire est un type de littérature qui peut être considéré comme plus « pointu » et où le public ne va donc pas se sentir légitime à intervenir. S'il y a bien des usager·e·s en bibliothèque qui suggèrent des documents dans ses collections, ce sont souvent le même noyau de passionné·e·s qui les réalisent. C'est ce qui est ressorti de mes discussions avec des collègues gestionnaires de collections documentaire à Villeurbanne. S'il y avait donc une demande de participation, elle serait vraiment minoritaire. Il faudrait mener une étude plus large pour confirmer que cette dynamique est bien globale dans les établissements de lecture publique.

III.2 – Une vraie demande de participation du public ?

S'il existe bien des projets de coacquisition, la question qui se pose également est de savoir qui a proposé leur mise en place ? Dans le cadre des études que j'ai mené, les projets sont toujours proposés par les bibliothécaires. Cela ne suffit pas pour autant que le public n'est pas en demande de participation.

En effet, il n'est pas rare que les usager·e·s répondent avec enthousiasme à des projets de coacquisition dès qu'un·e bibliothécaire le propose. Ainsi, le club manga des adolescent·e·s à la MLIS a été proposé par la bibliothécaire en charge de la collection en 2019. Elle en a ainsi parlé aux jeunes, habitués de la bibliothèque, consommateurs et consommatrices de mangas, qui se sont emparés du projet et ont aidé la bibliothécaire à fonder le club et mettre en place les règles pour assurer le bon fonctionnement de ce dernier.

De la même manière, le KRILL, le club de coacquisition de BD adultes de la médiathèque du Rize, est la suite logique d'un club « coup de cœur ». L'évolution vers un vrai projet participatif a été décidée de concert par la bibliothécaire responsable du fonds BD en 2018 et par les participant·e·s au club de lecture préexistant.

Est-ce que la tendance des bibliothécaires à être porteur·se·s des projets au départ signifie-t-il que le public n'est pas en demande ? Si l'on se fie à la réception enthousiaste des usager·e·s lorsqu'un·e bibliothécaire communique autour d'un projet participatif autour des acquisitions, nous pouvons supposer que la question n'est pas tant la demande du public que son sentiment de légitimité. En d'autres termes, si les usager·e·s ne sont pas les premier·e·s à proposer des projets, c'est qu'ils ne considèrent pas que ce soit leur place de lancer l'idée de la coacquisition. En revanche, ils exprimeront sans doute leur intérêt pour de tels projets à partir du moment où leur bibliothécaire communiquera son souhait de créer des formes de coacquisition avec eux.

Pourtant, tous les projets de coacquisition ne durent pas pour autant. Le projet « Montez le son » de la BML n'est ainsi plus d'actualité. La médiathèque de Lezoux avait un club manga avec les adolescent·e·s qui s'est également délitée comme me l'a expliqué la responsable de la politique documentaire de la structure lors d'un entretien. Il arrive également parfois que les bibliothécaires rencontrent des difficultés à attirer de nouveaux arrivant·e·s après un certain temps d'existence.

C'était le cas du projet *Fun en bulles* à la BML, où les bibliothécaires ont expliqué rencontré des difficultés à renouveler leur groupe de participant·e·s.

Il arrive même que des projets n'aboutissent pas. La responsable de la politique documentaire à Lezoux m'a ainsi expliqué qu'elle aurait parfois souhaité porter des projets de coacquisition, notamment en fiction adulte, mais que le public présentait des réticences. Il s'agissait souvent du manque de temps pour s'impliquer dans un groupe de coacquisition avec des rendez-vous réguliers. Ainsi, à Lezoux, les usager·e·s préfèrent s'en tenir aux suggestions d'achats. Des bénévoles se rendent également à la bibliothèque départementale de prêt avec les bibliothécaires pour réaliser des sélections temporaires.

Il n'est donc pas toujours aisé de motiver le public. Ces projets demandent une implication importante, que toute personne n'est pas en capacité d'offrir ou alors que pour un certain temps. Les délitements, ou non aboutissements, de projets de coacquisition ne signifie pas pour autant qu'il faut arrêter d'en proposer. Pour la bibliothécaire qui travaille à Lezoux, il y a toujours des leçons à tirer de ses « échecs ». Selon elle, il faut savoir s'arrêter si l'on remarque que ça ne fonctionne plus. Mais parfois, il suffit de repenser le mode de gouvernance ou l'organisation de ces projets, en concertation avec les publics, pour relancer la machine.

III.3 – Des moyens détournés d'inclure les publics dans la vie des collections

Comme nous venons de le voir, la coacquisition avec le public peut parfois être difficile à mettre en place et/ou à maintenir dans le temps. Si les publics apprécient d'être impliqué dans la vie des collections, ce type de projet est très gourmand en temps. Cela explique d'ailleurs pourquoi la majorité de ces groupes sont constitués, soit de retraité·e·s sur les collections adultes, ou d'adolescent·e·s. Ce sont deux groupes démographiques qui ont des créneaux de temps libre, plus que les personnes dans la vie active qui ont des emplois à temps plein.

Une question se pose alors : peut-on trouver d'autres moyens d'inclure les publics dans la vie des collections ?

La suggestion d'achat est une piste d'inclusion que nous avons déjà développée. Si le réel niveau de participation par ce biais questionne, c'est aujourd'hui une pratique inclut dans la « participation » chez les professionnel·le·s avec des taux

d'acceptation des propositions des lecteur·trice·s parfois importants, par rapport aux nombres d'acquisitions annuelles totales. En outre, les publics sont parfois satisfaits de s'en tenir aux suggestions, d'autant plus si les bibliothécaires acceptent régulièrement leurs propositions.

Une autre forme d'inclusion des usager·e·s dans les collections peut être une forme temporaire d'inclusion d'ouvrages privés dans les collections de la bibliothèque. C'est la médiathèque de Lezoux qui propose ce projet. Intitulé « la bibliothèque des héros », il s'agit d'un appel de la bibliothèque envers ses usager·e·s. La structure va chercher des ouvrages sur un thème particulier. La médiathèque a ainsi pu créer une collection spécifique sur l'Occitanie, des collections sur l'art ou des ouvrages en VO. Les bibliothécaires réalisent alors des conventions de prêt avec les particuliers qui leur passent des documents pour un temps donné. Ces documents qui peuvent être des livres, des CD ou des DVD, intègrent ensuite les collections physiques ainsi que le catalogue en ligne. Selon la responsable de la politique documentaire, ces documents sortent bien.

Faire appel aux particuliers de cette manière est une des solutions qu'a trouvé Lezoux afin de proposer des collections composées d'ouvrages souvent onéreux, qu'ils ne peuvent pas directement acquérir à cause de leurs contraintes budgétaires. Un vrai travail de collaboration existe donc entre la bibliothèque et les usager·e·s qui leur prêtent des documents, relevant bien de la participation. La bibliothèque se repose sur le public afin de créer une collection, certes temporaire, mais cela n'empêche pas que la structure reste dépendante de la volonté des personnes pour venir proposer des ouvrages. Cela crée une forme de pouvoir pour l'usager·e qui n'est pas négligeable.

Il existe donc d'autres formes d'inclusion des usager·e·s pour nourrir les collections. Le plus important est de trouver les modalités de fonctionnement qui correspondra au maximum aux attentes des publics, tout en restant respectueux de la politique documentaire de la structure.

CONCLUSION

La participation est encore une pratique relativement récente dans les bibliothèques de lecture publique en France. Il a fallu attendre le début des années 2010 pour que les professionnel·le·s des bibliothèques s'emparent du sujet et reconnaissent la légitimité de la bibliothèque municipale comme moteur de la participation comme l'a défendu Raphaëlle Bats dans ses travaux.

Nous l'avons vu, il existe encore peu de littérature qui analyse en profondeur les différents projets participatifs qui peuvent être mis en place en bibliothèque. Des travaux universitaires à l'image des mémoires de Damien Day et Elise Breton mentionne des projets afin d'illustrer un état des lieux plus global de ce qui existe. Il existe des exemples développés de projets participatifs en bibliothèque dans l'ouvrage collectif *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*, dirigé par Raphaëlle Bats. Ces travaux permettent de réaliser l'amplitude des modalités de participation possible de la co-construction du bâtiment qui sert de bibliothèque, à la coacquisition, en passant par la co-construction d'action culturelle. Il me semblait donc important de mener un travail qui permette de développer l'exemple d'une modalité de participation en bibliothèque qui est l'inclusion du public dans les acquisitions. Les collections d'ouvrages que proposent ces structures, restent un élément central du métier.

L'objectif de ce travail était donc de comprendre ce que recherchait les bibliothécaires, comme les publics, dans ces projets participatifs autour des acquisitions et si les publics étaient réellement décisionnaires dans les initiatives mises en place.

Le but recherché des professionnel·le·s, qui mènent des projets de coacquisition, est double : iels cherchent à impliquer davantage les usager·e·s dans la vie de la bibliothèque et, aussi, à proposer des collections toujours plus proches des attentes du public. Du côté des publics, ces projets apparaissent comme des lieux de sociabilisation, où ils peuvent échanger avec d'autres passionné·e·s sur leur genre littéraire favori. Les usager·e·s qui participent à ce type d'initiative relève aussi le sentiment de gratification qu'apporte le fait d'être inclus dans le processus d'acquisition par les bibliothécaires. Une vraie dynamique s'installe entre les professionnel·le·s et les usager·e·s par le biais de ces projets.

Nous avons pu remarquer, grâce aux exemples de terrain, que les publics possédaient un vrai pouvoir de décision sur les acquisitions dans ces projets. Toutes ces initiatives reposent pourtant sur une présélection de document par les professionnel·le·s. Les usager·e·s n'ont donc pas un contrôle complet sur le choix des documents. Iels ne se sentent pas lésé·e·s pour autant. Au contraire, iels acceptent cet état de fait et soulignent même que savoir que les sélections auxquelles iels ont accès ont été l'objet d'une curation par les professionnel·le·s les rassurent. L'important, pour elleux, est d'être entendu sur leurs choix, et que les bibliothécaires acquièrent la majorité des documents qu'iels jugent pertinents de garder. Et, globalement, c'est la façon dont le processus se déroule. Les professionnel·le·s acquièrent d'autant plus que les critères de choix des publics sont souvent exigeants et ils gagnent en expertise des collections au fur et à mesure de leur participation.

Cependant, les projets restent souvent limités à des genres et des âges très précis, plus spécialement les mangas adolescents. Il existe bien quelques projets de coacquisition qui permettent d'inclure les adultes mais ce n'est pas l'essentiel des initiatives que j'ai identifiées. Cet état de fait s'explique par diverses raisons : envie de (ré)attirer les publics adolescents en bibliothèque, manque de temps de certaines catégories de populations pour participer à des projets qui demandent souvent d'être disponible pour des réunions régulières de 2 heures minimum.

La coacquisition est donc une forme de participation intéressante mais limitée. Ou alors, il faut trouver d'autres méthodes d'inclure les publics dans la vie des collections. Aujourd'hui, la forme la plus développée en bibliothèque est la suggestion d'achat. Si cette méthode n'est pas considérée comme de la participation en tant que tel, car le public n'est pas décisionnaire, elle est identifiée par certains bibliothécaires comme telle. Iels acceptent d'ailleurs de plus en plus les propositions des usager·e·s, parfois à hauteur de 20% des commandes. Les publics ont d'ailleurs bien conscience de la prise en compte des suggestions d'achats puisque certains se satisfont de cette technique et ne ressentent pas forcément le besoin de pousser plus loin leur « participation » à la vie de la bibliothèque.

Si certains publics ne sont pas forcément en demande de coacquisition, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas proposer de projets. Parfois, la meilleure façon de garantir que ces initiatives fonctionnent, reste encore de co-construire le projet avec le public, afin de choisir la meilleure forme de gouvernance et l'organisation la plus

efficace qui permettent aux publics d'avoir un vrai pouvoir décisionnaire tout en respectant la politique documentaire.

Peut-être faut-il, alors commencer à penser l'inclusion des usager·e·s dans la politique documentaire. Si l'objectif de la participation est d'inclure davantage les publics dans la vie de la bibliothèque, construire avec eux une charte documentaire peut permettre une meilleure réussite des projets de coacquisition. En effet, participer à la politique documentaire de cette manière permet aux professionnel·le·s de garantir un cadre aux acquisitions, et donne l'occasion au public de bâtir des critères de choix encore plus précis et donc, de gagner encore davantage en expertise.

En fin de compte, inclure les publics dans les acquisitions, et de manière plus globale, dans la politique documentaire de l'établissement est une excellente manière de fidéliser ces derniers, qui se sentent gratifiés d'être ainsi entendus. C'est aussi une occasion pour les bibliothécaires de faire prendre conscience aux usager·e·s de la charge de travail que représente leurs missions. La participation est, ainsi, un outil qui permet de renforcer les liens entre les bibliothécaires et le public.

SOURCES

Insertion des sources

BIBLIOGRAPHIE

Textes officiels

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, 2015. *PCSES. Recommandations pour la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social en bibliothèque de collectivité territoriale*

MINISTERE DE LA CULTURE, Mars 2018. *Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques* [En ligne]. Disponible sur : [Vade-mecum de l'achat public de livres à l'usage des bibliothèques](#)

ROBERT SYLVIE, 2021. *Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*. Journal officiel du 22 décembre 2021

Rapports

INSEE, 27 juin 2024. *Dossier complet, Commune de Villeurbanne (69266)* [En ligne]. Disponible sur : [Dossier complet – Commune de Villeurbanne \(69266\) | Insee](#)

Ouvrages

BATS, Raphaëlle (éd.), 2019. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. La Boîte à outils. ISBN 978-2-37546-069-6. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/4137>

MAURY, Yolande, KOVACS, Susan, CONDETTE, Sylvie, ADELL, Nicolas, BÉGUIN, Annette, FABRE, Isabelle, GARDIÈS, Cécile, ROBERT, Pascal, THIAULT, Florence et URRUTIAGUER, Daniel. *Bibliothèques en mouvement : innover, fonder, pratiquer de nouveaux espaces de savoir*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2018. Information - Communication. ISBN 978-2-7574-2368-4. 021

MANIN, Bernard, 1995. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Champs. ISBN 9782081494039

MOSSÉ, Claude, 2013. *Regards sur la démocratie athénienne*. Paris : Perrin. ISBN 978-2-262-03767-3

PATEMAN Carole, 1970. *Participation and Democratic Theory*. Cambridge University Press

Chapitres d'ouvrages

MERMET Luc, 2007, Epilogue. Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs ». in : *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, , pp.369-380

SINTOMER, Yves. 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. In : *La démocratie participative*. Paris : La Découverte, 2011, p. 113-134

Travaux universitaires

BATS, Raphaëlle, 2019. *De la participation à la mobilisation collective, la bibliothèque à la recherche de sa vocation démocratique*. Thèse. Sociologie. Université Paris Diderot. Disponible sur : <https://hal.science/tel-02465951>

BRETON, Elise. *Co-construire les collections avec les usagers* [en ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2014. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf>

DAY, Damien. *Enjeux, état des lieux et dynamiques de participation en bibliothèque* [en ligne]. Mémoire : Diplôme de conservateur des bibliothèques. ENSSIB, janvier 2014. URL : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64226-enjeux-etat-des-lieux-et-dynamiques-de-participation-en-bibliotheques.pdf>

DRES Hélène, 2010. *Le jeu et la bibliothèque : un outil pour changer d'image ou un réel changement ?* [En ligne]. Mémoire. Sciences de l'information et de la communication. Paris : Université de Nanterre-La Défense. Disponible sur : [Mise en page 1 \(enssib.fr\)](#)

Articles de revues

ARNSTEIN, Sherry R., 1969. A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*. juillet 1969. Vol. 35, n° 4, pp. 216-224. DOI [10.1080/01944366908977225](https://doi.org/10.1080/01944366908977225).

BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Mario, 2011. Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations* [en ligne]. Vol. 1, n° 1, pp. 36-66. Disponible sur : [Participation, urbanisme et études urbaines | Cairn.info](#)

BATS, Raphaëlle, 2016. La participation en bibliothèque : légitimité, formes et enjeux. *Bibliothèque(s)*. N°83. URL : [n° 83 : Pratiques participatives | Enssib](#)

BLONDIAUX, Loïc et FOURNIAU, Jean-Michel. Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? *Participations* [en ligne]. 2011, Vol. 1, n° 1, p.12. DOI [10.3917/parti.001.0008](#)

COSSART Paula, FELICETTI Andrea, KLOPPENBERG James, « Introduction. Les *town meetings*, mythe fondateur de la démocratie américaine », *Participations*, 2016/2 (N° 15), p.5. DOI : 10.3917/parti.015.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-participations-2016-2-page-5.htm>

CUONG NGUYEN, Linh, PARTRIDGE, Helen et EDWARDS, Sylvia L., 2012. Towards an understanding of the participatory library. *Library Hi Tech*. 1 janvier 2012. Vol. 30, n° 2, pp. 335-346. DOI [10.1108/07378831211239997](#)

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, 1999. Réflexions exploratoires sur le métier de directeur de bibliothèque [En ligne]. *Bulletin des Bibliothèques de France*. Vol.44, n°4. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-04-0014-002>

GOURGUES Guillaume, 2017. Occuper son usine et produire : stratégie de lutte ou de survie ?. *Politix*. Vol.1, n°117, pp-117-143. URL : [Occuper son usine et produire : stratégie de lutte ou de survie ? | Cairn.info](#)

HVENEGAARD RASMUSSEN, Casper. The participatory public library: the Nordic experience. *New Library World* [en ligne]. Emerald Group Publishing Limited, janvier 2016, Vol. 117, n° 9/10, p. 546-556. DOI [10.1108/NLW-04-2016-0031](#)

JOCHUMSEN H., HVNEGAARD RASMUSSEN C., SKOT-HANSEN D, 2012). The four spaces: a new model for the public library. *New Library World*, Vol. 113, N°11/12, pp. 586-597

LANKES, R. David, SILVERSTEIN, Joanne et NICHOLSON, Scott, 2007. Participatory Networks: The Library As Conversation. *Information Technology and Libraries*. 1 décembre 2007. Vol. 26, n° 4, pp. 17-33. DOI [10.6017/ital.v26i4.3267](https://doi.org/10.6017/ital.v26i4.3267)

OSBORNE, Sarah et GORMAN, G. E., 2006. Community Consultation and Collection Development Policies in Medium-Sized New Zealand Public Libraries. . 4 juillet 2006. Vol. 56, n° 2, pp. 73-82. DOI [10.1515/LIBR.2006.73](https://doi.org/10.1515/LIBR.2006.73).

SERVET, Mathilde. Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2010, n° 4, p. 57-63. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

VERDIER Margot, 2022. A la zad, l'expérience d'une justice anti-autoritaire. *Délibérée*. Vol.1, n°15, pp.32-36. URL : [À la zad, l'expérience d'une justice anti-autoritaire | Cairn.info](#)

Pages Web

ABF, octobre 2021. *Les ados en bibliothèque, une éternelle question : compte rendu de la journée d'étude du 14 octobre 2021* [En ligne]. Disponible sur : [Les ados en bibliothèque, une éternelle question: compte rendu de la journée d'étude du 14 octobre 2021 - Association des Bibliothécaires de France - Groupe régional Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse \(abf.asso.fr\)](#)

ABF. *L'association des Bibliothécaires de France c'est...* [En ligne]. Disponible sur : [L'Association des Bibliothécaires de France c'est... - Association des Bibliothécaires de France \(abf.asso.fr\)](#)

ABF. *Commission Jeux en bibliothèque* [En ligne]. Disponible sur : [Commission Jeux en bibliothèque - Association des Bibliothécaires de France \(abf.asso.fr\)](#)

ACTUALLITE, 2017. *La bibliothèque troisième lieu, "une arnaque inspirée du marketing"* [En ligne]. Disponible sur : <https://actualitte.com/article/24746/tribunes/la-bibliotheque-troisieme-lieu-une-arnaque-inspiree-du-marketing>

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, 11 avril 2023. *Baromètre « Les Français et la lecture » / 2023* [En ligne]. Disponible sur : [Baromètre "Les Français et la lecture" | 2023 \(centrenationaldulivre.fr\)](https://centrenationaldulivre.fr/2023)

CNRTL, *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. *Participer* [En ligne]. Disponible sur : [PARTICIPER : Définition de PARTICIPER \(cnrtl.fr\)](https://cnrtl.fr/participer)

FRANCE CULTURE, jeudi 21 janvier 2021. *Episode 4/4 : L'université buissonnière, l'expérience de Vincennes* [En ligne]. Disponible sur : [L'université buissonnière, l'expérience de Vincennes : épisode • 4/4 du podcast Ces figures qui ont façonné l'université | France Culture \(radiofrance.fr\)](https://radiofrance.fr/episode-4-4-l-universite-buissonniere-l-experience-de-vincennes)

FRANCE CULTURE, jeudi 17 janvier 2019. *Episode 4/4 : Rendre le pouvoir aux citoyens ? Louviers 1965-1983* [En ligne]. Disponible sur : [Rendre le pouvoir aux citoyens ? Louviers 1965-1983 : épisode • 4/4 du podcast Les citoyens et l'exercice du pouvoir | France Culture \(radiofrance.fr\)](https://radiofrance.fr/episode-4-4-rendre-le-pouvoir-aux-citoyens-louviers-1965-1983)

LE JOURNAL DU DIMANCHE, 14 avril 2021. *Quelle est la différence de population entre une ville et un village ?* [En ligne]. Disponible sur : [Comment distinguer une ville et un village? \(lejdd.fr\)](https://lejdd.fr/comment-distinguer-une-ville-et-un-village/)

MEDIATHEQUES DE VILLEURBANNE, 2024. *Découvrir. Le projet de service des médiathèques* [en ligne]. Disponible sur : [Découvrir | Le projet de service des médiathèques - Médiathèques de Villeurbanne](https://mediathequesdevilleurbanne.fr/decouvrir-le-projet-de-service-des-mediathèques)

NORMANDIE LIVRE & LECTURE, 20 juin 2023. *Retour sur la journée professionnelle : Adolescents, bibliothèques et pratiques de lecture – 4 mai 2023* [En ligne]. Disponible sur : [Retour sur la journée professionnelle : Adolescents, bibliothèques et pratiques de lecture - 4 mai 2023 - Normandie Livre & Lecture](https://normandie-livre-et-lecture.fr/retour-sur-la-journée-professionnelle-adolescents-bibliothèques-et-pratiques-de-lecture-4-mai-2023)

OBSERVATOIRE DES INEGALITES, 2 septembre 2021. *Un accès au livre profondément inégal selon les milieux sociaux* [En ligne]. Disponible sur : [Un accès au livre profondément inégal selon les milieux sociaux \(inegalites.fr\)](https://inegalites.fr/un-acces-au-livre-profondement-inegal-selon-les-milieux-sociaux)

ANNEXES

Table des annexes

<i>Annexe 1 : Questionnaire national sur les modalités d'acquisitions en bibliothèque.....</i>	<i>78</i>
<i>Annexe 2 : Guide de l'entretien préparatoire avec la responsable de la politique documentaire de la médiathèque de Lezoux.....</i>	<i>81</i>
<i>Annexe 3 : Guide de l'entretien avec les bibliothécaires chargé-e-s de projets de coacquisition.....</i>	<i>82</i>
<i>Annexe 4 : Guide de l'entretien avec les usager-e-s participants à des projets de coacquisition.....</i>	<i>82</i>
<i>Annexe 5 : Fiche d'observation des initiatives de coacquisition.....</i>	<i>83</i>

Annexe 1 : Questionnaire national sur les modalités d'acquisitions en bibliothèque

Les pratiques d'acquisitions et la participation en bibliothèque

Bonjour,

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'un mémoire de M2 en politique des bibliothèques et de la documentation, suivi à l'ENSSIB. Il a pour objectif de faire un état des lieux des pratiques d'acquisitions en bibliothèque de lecture publique. Ce questionnaire vous prendra entre 5 et 10 minutes environ.

Il y a 14 questions dans ce questionnaire.

INFORMATION GENERALE SUR LE·A REpondant·E

Dans quel département français travaillez-vous ? *

Veuillez écrire votre réponse ici :

Afin de faciliter le traitement des réponses, veuillez préciser que le numéro du département (69 par exemple si vous travaillez dans le Rhône)

Quelle est la proportion démographique de la commune dans laquelle vous travaillez ? *

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- une commune de moins de 2000 habitants
- une commune entre 2000 et 5000 habitants
- une commune entre 5000 et 20 000 habitants
- une commune entre 20 000 et 50 000 habitants
- une commune entre 50 000 et 200 000 habitants
- une commune de plus de 200 000 habitants

Depuis quand travaillez-vous dans la bibliothèque qui vous emploie actuellement ?

*

Veuillez écrire votre réponse ici :

Quel(s) pan(s) de collection documentaire acquérez-vous pour votre bibliothèque ? *

Ajoutez un commentaire seulement si vous sélectionnez la réponse.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent et laissez un commentaire :

- Fiction adulte (hors bd/mangas)
- Documentaire adulte
- BD/Manga adulte
- Fiction jeunesse (hors bd/mangas)
- Documentaire jeunesse
- BD/Manga jeunesse
- DVD adulte
- DVD jeunesse
- CD adulte
- CD jeunesse
- Autre

Ajouter une précision dans les champs de texte, si besoin

VOS PRATIQUES D'ACQUISITION

Quelles sont vos méthodes d'acquisitions ? *

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Veille personnelle
- Offices
- Suggestions d'achats
- Dons
- Autres

Vous est-il déjà arrivé de faire participer les publics aux acquisitions ? *

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Oui

- Non

Si vous avez répondu non, avez-vous un projet en développement ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était à la question ' [G02Q02]' (Vous est-il déjà arrivé de faire participer les publics aux acquisitions ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Si vous avez répondu oui à la question précédente, par quels moyens faites-vous participer les publics ? Et avez-vous un budget alloué à la coacquisition avec le public ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était à la question ' [G02Q02]' (Vous est-il déjà arrivé de faire participer les publics aux acquisitions ?)

Veillez écrire votre réponse ici :

Votre établissement a-t-il rédigé un projet culturel, scientifique, éducatif et social ? (PCSES)

*

Cochez tout ce qui s'applique.

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Oui
- Non
- C'est en cours de construction

Ce PCSES contient-il un point sur l'ambition de développer la co-construction des collections avec les publics ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Oui
- Non

VOTRE VISION DE LA PARTICIPATION

Selon vous quels sont les leviers au développement de la participation des publics dans vos pratiques d'acquisition ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Au contraire, quels sont les obstacles au développement de la participation des publics dans vos pratiques d'acquisition ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Selon vous, quelles sont les sources de motivation (ou de non motivation) des publics à participer à des projets de coacquisition ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Accepteriez-vous d'échanger dans le cadre d'un court entretien individuel pour approfondir ces questions ? Si oui, pourriez-vous laisser votre mail ci-contre

Veillez écrire votre réponse ici :

Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire !

25/08/2024 – 17:33

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Annexe 2 : Guide de l'entretien préparatoire avec la responsable de la politique documentaire de la médiathèque de Lezoux

Présentation de l'interlocutrice (Poste occupée, depuis combien de temps, principales missions)

Pouvez-vous m'en dire plus sur la genèse du projet de cette structure ?

Depuis l'ouverture, quels projets participatifs ont été mis en place dans la médiathèque ?

Est-ce toujours des propositions des usagers ? Ou faites-vous des propositions de projets ?

(Si le sujet n'est pas abordé dans les questions précédentes) *Avez-vous des groupes de coacquisition ? Si oui, sur quels pans de collections, comment le groupe a été mis en place (impulsion des usagers ou des bibliothécaires), ses groupes fonctionnent-ils bien ? Si non, pourquoi il n'y en a pas ? Et est-ce en projet d'en développer ?*

Avez-vous identifié des limites au participatif depuis le début du projet de la médiathèque à Lezoux ?

Quelles sont les attentes qui ont été satisfaites ? Et celles qui ne l'ont pas été ?

Quelles sont les pistes de développement du projet de la médiathèque pour l'avenir ?

Annexe 3 : Guide de l'entretien avec les bibliothécaires chargé-e-s de projets de coacquisition

Présentation

Comment vous appelez-vous ?

Quel poste occupez-vous ? Depuis combien de temps ?

Le club de coacquisition

Comment ce projet est-il né ?

Quelle est la modalité d'inscription des usagers au club ?

Avez-vous des habitués ? Attirez-vous de nouveaux participants chaque année ?

Sur la totalité de la collection, quelle part représente les documents co-acquis ?

Sortent-ils bien ? Si oui, sortent-ils mieux, statistiquement que les documents qui ne sont pas acquis par le club de coacquisition ?

Annexe 4 : Guide de l'entretien avec les usager-e-s participants à des projets de coacquisition

Age :

CSP :

Comment avez-vous entendu parler de ces RDV ?

Pourquoi y participez-vous ?

Qu'est-ce que ce RDV vous apporte ?

(S'ils n'en parlent pas d'eux-même) : *Est-ce que vous pensez que participer aux acquisitions vous apportent des connaissances sur le métier de bibliothécaire ? Et une meilleure vision de la collection ?*

Quels sont vos critères de jugements des ouvrages ?

Annexe 5 : Fiche d'observation des initiatives de coacquisition

Objectif : Comment se déroule ces réunions ? Quel est le niveau de décision effectif des usagers ?

Nombres de participants

Age et genre des participants

Déroulé

Comportement des participants, teneur des échanges, niveau d'expertise du public participant